

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

13 novembre 2012

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE**

Ville de Mont de Marsan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2012

Numéro : 2012/11/13

Nombre de conseillers en exercice : 35

Par suite d'une convocation en date du 7 novembre 2012, les membres composant le conseil municipal de la ville de Mont de Marsan se sont réunis salle du Conseil Municipal, le 13 novembre 2012 à 19 heures sous la présidence de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, maire.

Sont présents :

M. Hervé BAYARD, M. Bertrand TORTIGUE, Mme Chantal DAVIDSON, Mme Chantal LUTZ, M. Jean-Pierre PINTO, Mme Eliane DARTEYRON, M. Farid HEBA, M. Thierry SOCODIABEHERE, Mme Catherine PICQUET, **Adjoints au Maire,**

Mme Jeanine BOUDE, M. Arsène BUCHI, Mme Chantal COUTURIER, Mme Catherine DUPOUY-VANTREPOL, Mme Anne-Marie HILLCOCK, M. Thibault ARGUEIL, M. Jean-François LAGOEYTE, Mme Jeannine LAMAISON, M. Michel MEGE, Mme Guylaine NAILLY, M. Bruno ROUFFIAT, M. Philippe EYRAUD, M. Nicolas TACHON, Mme Claude TAILLET, Monsieur Alain GASTON, M. Renaud LAGRAVE, Mme Rose LUCY, M. Alain BACHE, Mme Geneviève ARMENGAUD, M. Abdallah EL BAKKALI, **Conseillers Municipaux.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Christine BOURDIEU, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame Geneviève DARRIEUSSECQ,
Mme Danielle LINXE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Chantal LUTZ.
M. Jean-Michel CARRERE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. Renaud LAGRAVE,
Mme Michèle BERDOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Rose LUCY,

Absent n'ayant pas donné de procuration :

M. Olivier BOUSQUET,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Claude TAILLET, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir cette fonction.

Madame le Maire : Merci, le quorum est atteint. Monsieur le Sénateur-Maire, Philippe LABEYRIE, qui a été Sénateur-Maire de Mont de Marsan de 1983 à 2008, est décédé le samedi 13 octobre 2012, il y a un mois jour pour jour, et nous n'avons pas eu de conseil municipal depuis son décès, et je tenais à ce que nous respections une minute de silence en sa mémoire, sachant que ce

très long mandat de Sénateur-Maire de Mont de Marsan en fait bien sûr un personnage important de notre ville, et il convient que le conseil municipal salue sa mémoire par une minute de silence.
Je vous remercie.

Je vous propose d'entériner le procès verbal du 2 octobre 2012, de l'approuver du moins. Y-a-t-il des choses qui auraient été mal retranscrites ? Des propos déformés ? S'il n'y en a pas, je vous propose donc de l'approuver, y-a-t-il des avis contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Nous avons le plaisir aujourd'hui d'installer Monsieur Alain GASTON qui nous rejoint et qui rejoint l'équipe municipale, en remplacement de Mademoiselle Ségolène DAUGA, démissionnaire. Bienvenue à vous, et sachez que dans cette enceinte, je tache de respecter la parole de tous afin que chacun s'exprime dans la plus grande ouverture, sans que j'ai eu jusqu'à ici à sauter sur les micros pour les éteindre. Nous écouterons donc avec attention ce que vous aurez à nous dire quand vous le souhaiterez.

Je voulais avoir une pensée pour Marie-Christine BOURDIEU, qui est absente aujourd'hui parce qu'elle vient de perdre son papa, qu'elle a enterré cet après-midi, et je voulais lui dire au nom du conseil municipal officiellement toute notre amitié.

Je voulais également, parce qu'il y a des peines et des joies aussi, citer Philippe EYRAUD, qui arrive à présent parce qu'il vient d'avoir il n'y a pas très longtemps son troisième enfant, un petit Clément, donc félicitations à Philippe EYRAUD. C'est la vie de notre conseil municipal et ça fait partie des choses importantes de la vie de suivre un petit peu chacun d'entre nous.

Nous avons vingt points à l'ordre du jour, et le principal concerne le débat d'orientation budgétaire. J'ai bien compris que certains souhaitaient aller à une compétition sportive qui a lieu dans une heure et demi environ, et je peux vous dire qu'il ne dépendra que de vous que ce débat dure ou pas pour que vous puissiez arriver à l'heure ou pas au fameux match de foot qui a lieu au stade Guy Boniface où nous avons l'honneur de recevoir l'équipe de France des moins de vingt ans contre l'équipe d'Ukraine. Je suis donc bien au courant de ce qui se passe dans cette ville puisque moi aussi je compte d'ailleurs me rendre dans le stade. Je ne sais pas si nous verrons le coup d'envoi, c'est vous qui aurez le timing en main.

Le débat d'orientation budgétaire, que Monsieur Jean-Pierre PINTO va nous présenter dans quelques secondes, s'effectuera encore une fois dans un climat d'incertitudes total et nous le redisons maintenant depuis deux ou trois ans, il est certain que les collectivités sont en attente de quelques certitudes, et dans tous les cas d'un projet à moyen terme pour pouvoir avoir une vision qui dépasse l'année suivante.

A l'heure actuelle sur le plan national, je ne vous rappellerai pas que la dette et le déficit public sont abyssaux, et que je lis depuis 2008 que les collectivités locales devront d'une manière ou d'une autre certainement participer à cette indispensable effort de redressement. Je crois plus que jamais que ces paroles sont exactes, et je voudrais quand même exprimer un certain regret sur le sujet central de la dette et de nos difficultés nationales qui ont été aussi peu traitées pendant l'année écoulée ou du moins les campagnes électorales. Je le dis suffisamment, j'accorde une importance capitale à la vérité, au langage de vérité de la part des élus dans le débat public.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation où les citoyens Français et peut-être même les élus n'ont pas été préparés et associés aux efforts très lourds qui leurs seront demandés, et pour tout dire certainement aussi imposés.

Je crois que nous sommes encore loin d'être informés réellement.

Pour la qualité et la clarté de nos débats budgétaires municipaux, il serait plus qu'utile de disposer d'une visibilité d'avenir. Cette visibilité est aujourd'hui impossible. Nous savons que le gel des dotations est acté pour 2013 comme il l'est depuis maintenant deux ans. Nous entendons parler de diminution pour 2014, et Monsieur Jean-Pierre PINTO vous en parlera avec plus de précision tout à l'heure, mais fort est de constater que les certitudes sont nombreuses. Les économies annoncées sont sûrement loin d'être suffisantes et nous aurons encore au fil de l'eau, comme depuis plusieurs années, des annonces étalées, de nouveaux plans de réductions de dépenses ou d'augmentations de différents prélèvements. Le Président de la République souhaite rétablir la confiance entre l'État et les collectivités locales, on ne peut qu'y souscrire. J'y rajouterai même qu'il faut de la confiance

entre différentes strates de collectivités elles-mêmes. En ce qui concerne les ressources des collectivités locales, il ressort bien évidemment qu'elles devront participer aux efforts via deux canaux, les concours financiers de l'État qui diminueront très certainement, et la maîtrise des dépenses publiques, mais là je crois aussi que les collectivités font aussi à l'heure actuelle de gros efforts de maîtrise de leurs dépenses. Nous souhaitons connaître au plus vite le cadre financier renouvelé dont nous avons entendu parler entre l'État et les collectivités locales, qu'elle sera ce cadre ? Afin d'avoir une visibilité pluriannuelle totalement indispensable surtout quand nous souhaitons évoluer sur des investissements qui nécessitent d'avoir cette visibilité.

La question des compétences me semble quant à elle à approfondir réellement, nous ne savons pas encore quels arbitrages seront effectués à ce niveau, et si la compétence générale sera maintenue au niveau de toutes les collectivités, mais dans tous les cas une clarification de toutes les compétences serait bien sûr la bienvenue.

Deux autres éléments marquants qui nous concernent du moins un, qui est important, c'est la volonté annoncée de garantir l'accès aux crédits des collectivités locales avec la banque publique des collectivités. Cela nous impacte très directement bien sûr. Des solutions urgentes s'imposent. Cinq milliards d'euros sont annoncés pour 2013 par la banque postale. Ça nous paraît une petite goutte d'eau si l'on considère toutes les collectivités, mais je pense qu'il y aura des réajustements au fur et à mesure des nécessités.

Vous l'aurez donc compris et vous le savez tous, les défis que nous aurons à relever seront importants, défis immenses au niveau du pays et défis aussi au niveau de nos collectivités et de la notre en particulier, pour prendre toute notre part de responsabilité dans l'avenir du pays.

Nous avons néanmoins besoin, et je le redis, d'une visibilité au moins à moyen terme, parce que établir des budgets au fil de l'eau, année après année, sans avoir une vision précise est quelque chose de compliqué.

La ville de Mont de Marsan, dans ce contexte s'évertuera à maintenir son cap. Le cap que nous avons depuis 2008, c'est continuer à maîtriser notre train de vie ; de continuer à investir pour l'avenir; de continuer aussi à investir afin de donner une meilleure qualité au service public ; de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux ; c'est un point sur lequel nous nous étions engagés en 2008 et que nous maintiendrons jusqu'en 2013, sur la durée du mandat, c'est la durée de l'engagement qui avait été prise devant les citoyens et qui sera respectée.

Dans le même temps nous poursuivrons la maîtrise de nos finances locales en maintenant notre capacité de désendettement au même niveau, et en continuant à dégager une épargne nette la plus conséquente possible et dans tous les cas bien supérieure à ce qu'elle pouvait être dans les années précédentes.

Ce sont quelques éléments de notre feuille de route et que Monsieur Jean-Pierre PINTO va détailler, sachant que je proposerai lors du Budget Primitif dans un mois, trois priorités d'investissements, qui seront en fait les poursuites des investissements que nous avons mis en œuvre jusque là. C'est à dire la poursuite de la rénovation du quartier Nord ; la poursuite du chantier des Berges et le démarrage de l'École Saint Médard. Je vais donc laisser la parole dans quelques secondes à Jean-Pierre PINTO, pour nous détailler tout cela, mais je voudrais auparavant, vous demander si nous pouvons examiner une délibération qui a été remise sur table. Donc on remet cette délibération en fin de séance.

Délibération n°1

Objet : Débat. d'Orientation Budgétaire 2013

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Jean-Pierre PINTO : J'ai bien compris qu'il y avait le match dans une heure et demie, je vais essayer d'être rapide. Malheureusement Madame le Maire l'a déjà précisé nous sommes à une période charnière où il nous faut quand même prendre le temps de bien regarder la situation, de bien la comprendre, afin d'alimenter au mieux notre débat parce que je pense effectivement que nous sommes à un tournant dans la vie des collectivités.

Note de synthèse

Le DOB a pour but de **renforcer la démocratie participative** en instaurant une discussion au sein de notre assemblée sur les **priorités** et les **évolutions de la situation financière** de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante (BP, DM, CA et DOB).

Il doit donc se concevoir comme un **outil pédagogique** associant la majorité et la minorité.

Cette première étape du cycle budgétaire (DOB le 13 novembre et vote du budget 2013 le 13 décembre 2012) est l'occasion de faire le point sur la situation financière de notre commune et ensuite de discuter des orientations budgétaires pour 2013 après avoir analysé le contexte international et national (source DEXIA, présentation par le cabinet KLOPFER et la lettre du financier territorial).

Il est rappelé qu'il n'y a pas de vote sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

Budget Primitif 2013

Débat d'Orientation Budgétaire - Conseil Municipal du 13 novembre 2012

Introduction :

Le DOB est un moment d'échange sur les **priorités** et les **évolutions de la situation financière** de la collectivité, après avoir analysé le contexte international et national (sources DEXIA, la lettre du financier territorial, Cabinet Klopfer, PLF 2013 et rapport économique, social et financier annexé au PLF). **Cette première étape du cycle budgétaire** (DOB le 13 novembre et vote du budget 2013 le 13 décembre 2012) complète l'information transmise à l'assemblée délibérante (BP, DM, CA et DOB).

La préparation budgétaire 2013 s'effectue dans un **contexte de crise économique et financière** internationale. Une **crise de confiance** où l'**incertitude** domine une grande partie du débat public.

La 3^{ème} loi de programmation 2012-2017, présentée au conseil des ministres du 29 septembre, prévoit un retour à un déficit structurel de l'Etat inférieur à 0,5% du PIB en 2015 contre plus de 4% aujourd'hui. Cela représente plus de 50 milliards d'euros à trouver en 3 ans. Par ailleurs, le taux de croissance prévu pour le PLF 2013 est de 0,8%, alors qu'il existe un consensus des économistes autour de 0,4 %.

Tout cela aura **des conséquences aujourd'hui difficilement quantifiables** avec précision sur les collectivités locales (sur leurs ressources mais aussi sur leurs missions et leurs contraintes).

Il est évident que la double nécessité du redressement des comptes de la Nation et du retour de la croissance devra être partagée par l'ensemble des acteurs publics. Notre collectivité se prépare naturellement à y prendre sa part.

Dès lors, les mêmes questions qu'en 2012 reviennent :

- Quelles seront nos marges de manœuvre pour 2013 et les années à venir ?
- Comment évolueront les dotations de l'Etat, part importante de notre budget ?
- Comment s'engageront à nos côtés les autres collectivités : Conseil général et Conseil régional, dont les ressources demeurent peu dynamiques ?
- Comment évolueront les programmes de subventions européens ou encore des différentes structures dépendantes de l'Etat ?
- L'**accès au financement** sera-t-il facilité, notamment par la création de l'agence de financement des collectivités comme s'y était engagé le Président de la République ?
- Quelles seront alors nos capacités à emprunter pour financer nos investissements ?

Il nous faut donc être prudents. Nous préparer à faire face aux difficultés, notamment à la baisse des dotations à moyen terme et anticiper leur impact sur nos actions.

Malgré tout nous ne pouvons oublier notre responsabilité, tant en termes de croissance économique et donc d'emploi, comme en témoigne le poids que représente nos investissements sur le tissu économique local, qu'en termes de dynamisme retrouvé pour notre ville et ses services publics.

L'investissement est et restera ainsi notre priorité, tout en poursuivant notre politique de gestion rigoureuse des dépenses **sans augmenter les taux d'imposition**.

1^{ère} partie : le contexte général

1. Le contexte international et national (données arrêtées au 31/10/12)

1.1 Contexte international : de nombreuses incertitudes

Aux États-Unis, la croissance du PIB devrait atteindre 2,25% en 2012. Cette croissance est portée par une consommation intérieure et un investissement solide des entreprises. La croissance de 2013 sera dépendante des volumes budgétaires consacrés au soutien de l'activité économique. Le volume de cet effort est incertain du fait des fortes contraintes pesant sur les finances publiques ainsi que l'incertitude des résultats des élections présidentielles. Les analystes tablent sur un taux de croissance du PIB qui serait de 2% en 2013.

Au sein de la zone euro, en 2012, la faible demande intérieure conduit à une dégradation de la croissance (-0,2% au deuxième trimestre). L'incertitude liée aux conséquences de la crise des dettes souveraines conduirait le PIB de la zone euro à diminuer de 0,3%. Une reprise de l'activité à hauteur de +0,6% serait possible sur 2013.

1.2 Contexte national

I - Produit intérieur brut

Le PIB des deux premiers trimestres 2012 stagne. Sur l'ensemble de l'année l'évolution du PIB ne serait que de 0,1% (contre 1,7% en 2011). 2013 verrait une reprise modeste de l'évolution du PIB aux alentours de 0,4%, cette estimation étant à prendre avec prudence les estimations pouvant varier de -0,3% à +1,3%.

II - Inflation

Légère baisse de l'inflation

Le niveau de l'inflation, pour 2012, devrait se stabiliser au niveau de 2% lié essentiellement au coût des énergies et de certaines denrées alimentaires. En 2013, du fait d'une possible baisse des prix des énergies et des produits manufacturés, le niveau de l'inflation pourrait se situer à +1,7%.

III - Consommation privée

Un faible niveau de consommation privée

La consommation des ménages ne progresserait que de +0,3% en 2013 (0% en 2012). Cela serait dû à l'effet cumulé d'une baisse de l'épargne des ménages et d'une stabilisation du pouvoir d'achat. Cette reprise reste néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché de l'emploi.

IV - Investissement productif

Légère reprise de l'investissement des entreprises

Cet investissement passerait de +0,1% en 2012 à +0,7% en 2013. L'atteinte de ce taux est cependant fortement conditionnée par la dissipation des tensions financières existantes et l'amélioration du solde du commerce extérieur.

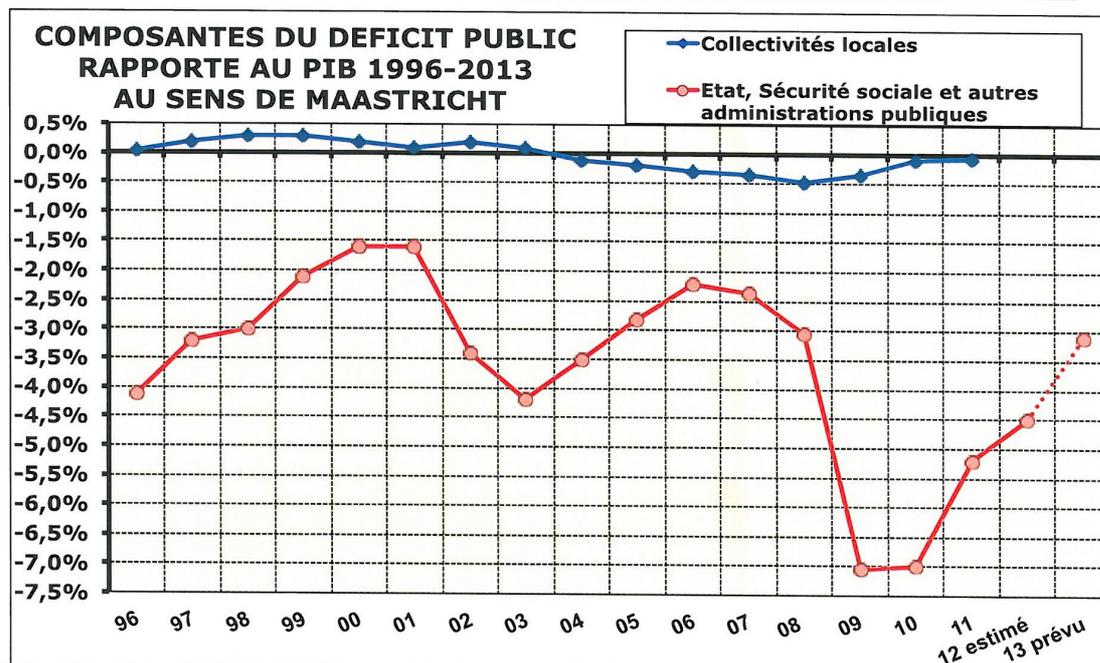
2. Les prévisions pour les finances publiques

2.1 La 3^{ème} loi de programmation 2012-2017

La 3^{ème} Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2012-2017, présentée fin septembre par le gouvernement anticipe le cadre de gouvernance posé par le projet de loi organique relatif à la programmation et à la gouvernance des finances publiques, qui traduit en droit interne le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) du 2 mars 2012. A ce titre, le projet de loi présente notamment une trajectoire de redressement des comptes publics et institue des règles de gestion pérennes visant à en garantir le respect. Cette trajectoire prévoit un

retour à un déficit inférieur à 0,5 % du PIB en 2015 (actuellement 4,5 %). L'hypothèse moyenne de croissance entre 2014 et 2017 est de 2%.

Les comptes publics 1996-2013



Cabinet Michel Klopfer Territorial 16 octobre 2012

7

Déficit public selon critère de Maastricht

En % du PIB	2012	2013	2014	2015
Total administrations publiques	-4,5	-3,0	-2,2	-1,3
Administrations publiques centrales	-3,9	-2,7	-2,1	-1,6
Administrations de sécurité sociale	-0,5	-0,2	0,0	0,3
Administrations publiques locales	-0,1	-0,1	-0,1	0,0

Cet objectif se traduit déjà par une réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales de 750 millions d'euros en 2014 ainsi qu'en 2015. Rappelons que le gel des concours financiers de l'Etat en 2013 revient déjà à une baisse de 2%, compte tenu de l'inflation. De plus, la LPFP admet un gel du point de la fonction publique entre 2012 et 2017.

2.2 Les comptes de l'Etat

Le Projet de Loi de Finances s'appuie sur une croissance estimée de 0,8 % et un effort budgétaire de 30 milliards répartis entre des recettes supplémentaires (20 milliards) et des économies de dépenses (10 milliards).

Les comptes 2013 de l'État en section de fonctionnement et section d'investissement

Recettes Md€		Dépenses		
Fonctionnement	recettes courantes non fiscales	13,6	Moyens généraux (hors personnel)	45,7
	Impôts et taxes	298,6	Dépenses de personnel	120,2
	Produits financiers	0,5	Interventions	66
	Solde des budgets annexes	0,3	Frais financiers	46,9
			Dotations aux amortissements	0
	Déficit de fonctionnement	35,5	Prélèvements sur recettes	
			Union européenne	19,6
			Collectivités locales (hors FCTVA)	50,1
		348,5		348,5
Investissement	Cessions	5	Déficit de fonctionnement	35,5
	Emprunts levés	171,1	Dépenses d'investissement (dont FCTVA 5,6)	31,1
			Remboursement d'emprunt	109,5
		176,1		176,1
DEFICIT TOTAL		61,6		

Source M. Klopfer

L'effort en matière de dépense publique est demandé à tous les acteurs publics, dont les collectivités locales.

En 2013 le déficit public s'établirait à 3% (60 milliards d'euros par rapport à un PIB d'environ 2 000 milliards d'euros) comme prévu par le traité de Maastricht. En 2013 la dette publique représenterait 91,3% du PIB. Une partie de cette augmentation est due au soutien financier apporté par la France aux Etats de la zone euro.

2.3 Les incertitudes

Elles sont fortes par rapport au budget de l'Etat et donc aux dotations aux collectivités territoriales. Il faudra certainement encore réduire les dépenses et/ou augmenter les recettes car :

1. Objectif de croissance peu réaliste.
2. Pas de provisions pour les litiges (cf. Dexia) et notamment les impayés des hôpitaux que l'Etat doit payer.
3. Engagement de la France pour soutenir la zone euro (MES, 140 milliards d'euros pour la France, mais dans LPFP uniquement 15 milliards d'euros par an jusqu'en 2017 !).
4. Frais financiers de l'Etat estimés aux conditions de 2012 alors qu'en 2013 la France sera le plus grand emprunteur de la zone euro et donc les conditions risquent de se dégrader.
5. Les incidences du futur plan en faveur de la compétitivité.

3. Les dotations de l'Etat aux collectivités

Toutes les dispositions décrites ci-après sont encore provisoires et pourront être amendées au cours des discussions parlementaires qui ont débuté le 16 octobre et se poursuivront en novembre et décembre. Le texte de loi définitif sera voté fin décembre 2012.

3.1 Les concours financiers : l'enveloppe

3.1.1 Rappel sur l'indexation des dotations depuis 1999 :

- **Le contrat de croissance et de solidarité de 1999 à 2007** : La DGF progresse de l'inflation + 50% de la croissance, et l'enveloppe de l'inflation + 1/3 de la croissance.
- **Le contrat de stabilité de 2008** : La DGF est toujours indexée sur l'inflation + 50% de la croissance mais le total de l'enveloppe ne progresse plus que de l'inflation. Donc les variables d'ajustement (compensation fiscalité locale...) baissent de 22 %.
- **Le contrat de stabilité de 2009** : la DGF et l'enveloppe ne progressent que de l'inflation. Le FCTVA (+ 12,8%) entre dans l'enveloppe, faisant baisser les variables d'ajustement de 18%.

- **Le contrat de stabilité de 2010** : l'enveloppe suit l'inflation. Compte tenu de la croissance du FCTVA, la DGF ne progresse que de 0,6%.
- **Le contrat de stabilité de 2011** : l'enveloppe est à 0%. Le FCTVA qui diminue sort de l'enveloppe. La DGF évolue de 0,5%.
- **Le contrat de stabilité de 2012** : l'enveloppe diminue de 0,3% et la DGF est gelée.

3.1.2 Le contrat de stabilité de 2013.

L'enveloppe est gelée pour 2013, ce qui, compte tenu de l'inflation, conduit à une baisse d'environ 2%.

La DGF augmente de 0,3% et les variables d'ajustement baissent de plus de 4%.

Les concours financiers de l'État en 2013 par rapport à 2012

En million d'euros

Libellés	2012	2013	Évolution
Dotation Globale de fonctionnement	41 390	41 509	0,29%
Compensations exonérations	1 847	1 839	-0,43%
Autres dotations (Dotation décentralisation, ...)	3 002	2 881	-4,03%
Total prélèvement sur recettes	46 239	46 229	-0,02%
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	1 525	1 525	0,00%
Dotation équipement territoires ruraux	616	616	0,00%
DGD formation professionnelle	1 702	1 702	0,00%
Autres dotations	449	459	2,23%
Enveloppe normée des concours de l'État	50 531	50 531	0,00%

3.1.3 Les dotations de péréquation (DSU et DNP)

La Dotation de Solidarité Urbaine augmente globalement de 8,8% mais en fonction du rang de la commune le taux est différent. Pour Mont de Marsan, l'augmentation sera égale à l'inflation soit environ 1,8%.

La DNP reste inchangée.

3.2 Les mesures fiscales

Le Fond National de Péréquation des recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)

Les règles de calcul sont modifiées par rapport à la loi de finances 2012 comme cela était prévu. Les prélèvements seraient ainsi basés sur la PFIA par habitant comme précédemment, ainsi que le revenu moyen par habitant. A priori aucun impact pour le Marsan Agglomération et donc pour Mont de Marsan.

2^{ème} partie : le budget communal

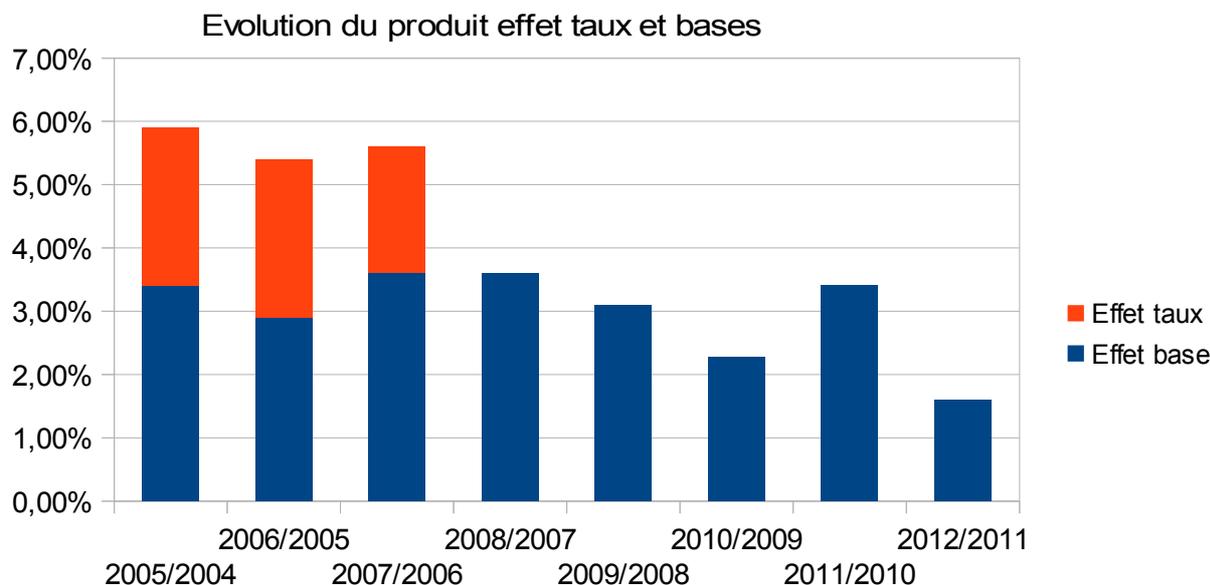
1. Analyse rétrospective

1.1 Soldes intermédiaires de gestion de 2007 à 2011 et principaux postes budgétaires en fonctionnement

Libellés	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes de fonctionnement					
Contributions directes	11 576 481	11 890 018	12 228 182	12 500 534	12 884 672
Compensation État+FDPTP	895 972	859 534	763 397	757 136	753 322
Dotation Globale de Fct	6 463 586	6 533 756	6 515 808	6 455 505	6 356 848
Dotation de Solidarité Urbaine	730 083	741 764	741 764	741 764	741 764
Attribution de compensation	6 371 471	6 371 471	6 371 471	5 635 036	5 545 539
Dotation de Solidarité Communautaire	0	0	0	0	854 848
Autres recettes	7 255 792	7 045 494	6 946 195	7 684 987	7 907 252
TOTAL RECETTES	33 293 385	33 442 037	33 566 817	33 774 962	35 044 245

Dépenses de fonctionnement					
Frais de personnel	17 639 434	18 138 727	18 556 660	18 460 330	18 590 720
Contingent incendie	1 138 442	1 157 763	1 147 724	1 184 366	1 168 917
Subvention association	1 129 835	1 350 391	1 298 575	1 183 797	1 509 968
Subvention CCAS	1 030 000	300 000	967 000	1 100 000	1 050 000
Autres dépenses	8 401 392	8 579 977	8 631 824	8 924 056	8 823 344
TOTAL DEPENSES	29 339 103	29 526 858	30 601 783	30 852 549	31 142 949
Résultat brut ou épargne de gestion	3 954 282	3 915 179	2 965 034	2 922 413	3 901 296
Intérêts de la dette	1 181 697	1 305 554	1 186 355	1 017 100	1 143 342
Épargne brute ou CAF brute	2 772 585	2 609 625	1 778 679	1 905 313	2 757 954
Remboursement capital	2 619 104	2 035 840	1 699 805	1 618 812	1 699 553
Épargne nette	153 481	573 785	78 874	286 501	1 058 401

1.2 La fiscalité : taux inchangés depuis 2008



Notre fiscalité n'évolue qu'en fonction de l'**effet base** : + 3,6% en 2008 et +1,6% en 2012.

L'effort fiscal est passé entre 2007 et 2012 de 1,40 à 1,19.

Ce qui signifie qu'en 2008, le contribuable montois payait 40 % de plus que la moyenne nationale contre 19% actuellement.

Plus précise, l'analyse des villes de même strate montre que l'effort fiscal était de 11% supérieur en 2007 contre 4,4 % aujourd'hui.

Notre **engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition** (qui avait augmenté de 30 % entre 2001 et 2007) a donc permis de **rééquilibrer l'effort fiscal** de nos citoyens. Dans le même temps nous avons su augmenter nos capacités d'investissement pour parvenir à améliorer la qualité et le cadre de vie.

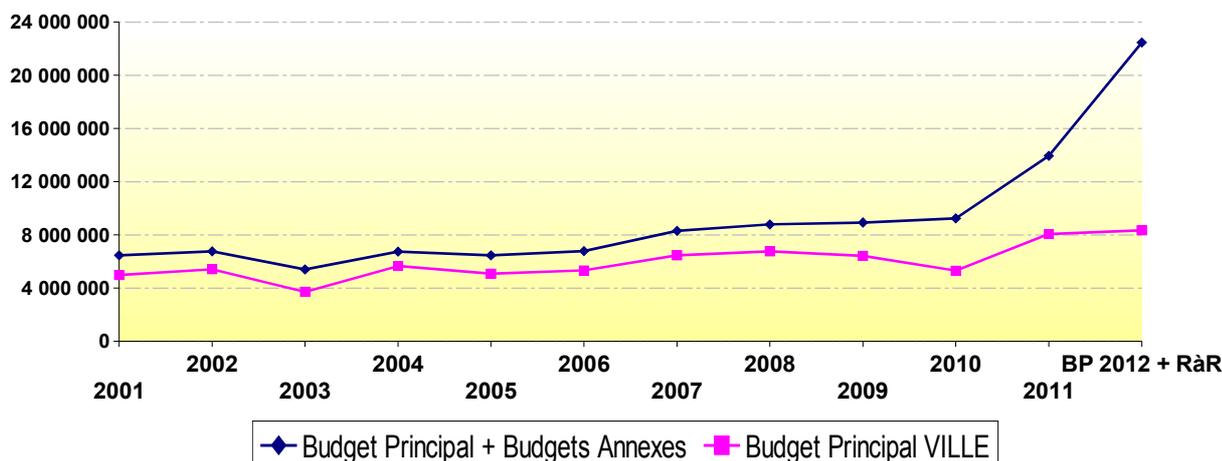
Principaux ratios	Mont de Marsan 2012	Moyenne nationale de la strate 2011	Écart
Potentiel financier par habitant	944,36	1061	-10,99%
Effort fiscal	1,19	1,14	4,39%
Revenu par habitant	20 716,00	22 900,00	-9,54%
Produit fiscalité directe par habitant dont	2 012,00	2 539,00	-20,76%
- taxe habitation / habitant	1 052,00	1 267,00	-16,97%
- taxe foncier bâti / habitant	1 003,00	1 267,00	-20,84%

1.3 L'investissement 2012

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (au 25/10/2012)
Ville	6 457 396	6 767 374	6 427 661	5 308 511	8 262 553	3 831 160
Service des eaux	1 166 586	872 578	1 301 297	1 074 376	1 416 040	1 337 316
Assainissement	621 768	947 709	765 344	860 953	1 238 408	2 324 990
Géothermie		102 206	103 946	172 584	69 601	510 589
Pompes funèbres	54 402	99 720	13 747	71 175	194 360	684 965
Crématorium					125 078	675 897
Parc de stationnement					6 604	514 344
Régie des fêtes				17 963	1 913	382
Self Bosquet			27 470	9 722	28 160	28 160
ZAC Peyrouat					3 180 220	3 630 000
PRU			291 986	1 767 885	3 293 206	1 557 083
Total	8 300 152	8 789 587	8 931 451	9 283 169	17 816 143	15 094 886

Depuis 5 ans nous avons fortement augmenté le montant de nos investissements.

Évolution des Dépenses d'Équipement Réalisées

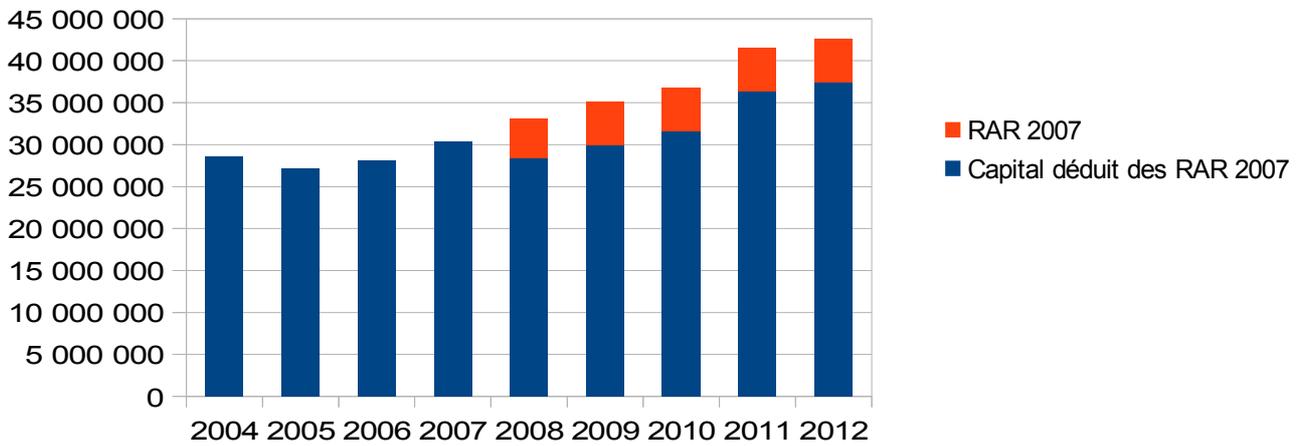


1.4 L'encours de la dette

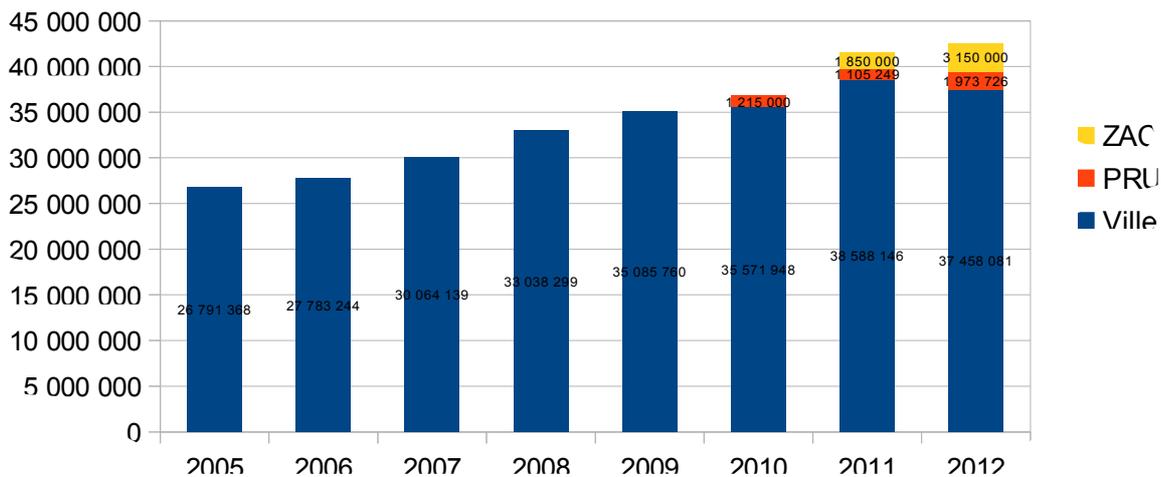
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Encours de dette	26 791	27 783	30 064	33 038	35 085	35 571	40 567	42 585

L'encours de la dette a augmenté en 2008 et 2009 de 5 millions d'euros en raison du montant important des investissements reportés de 2007 sur 2008 et 2009. Ces Reports 2007 ont été financés principalement par de l'emprunt en raison de la faiblesse des subventions.

EVOLUTION DE LA DETTE EN TENANT COMPTE DES RAR 2007

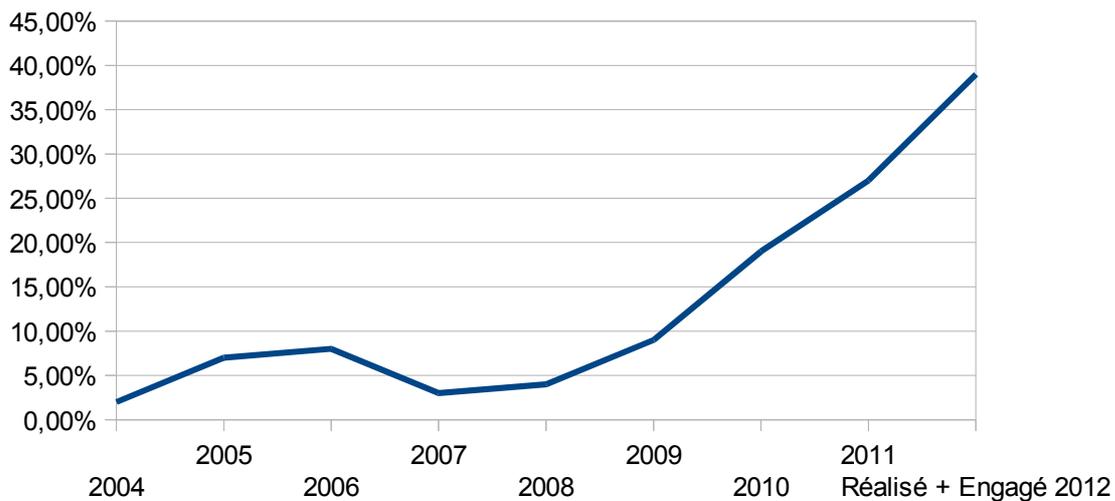


Répartition de l'encours par origine



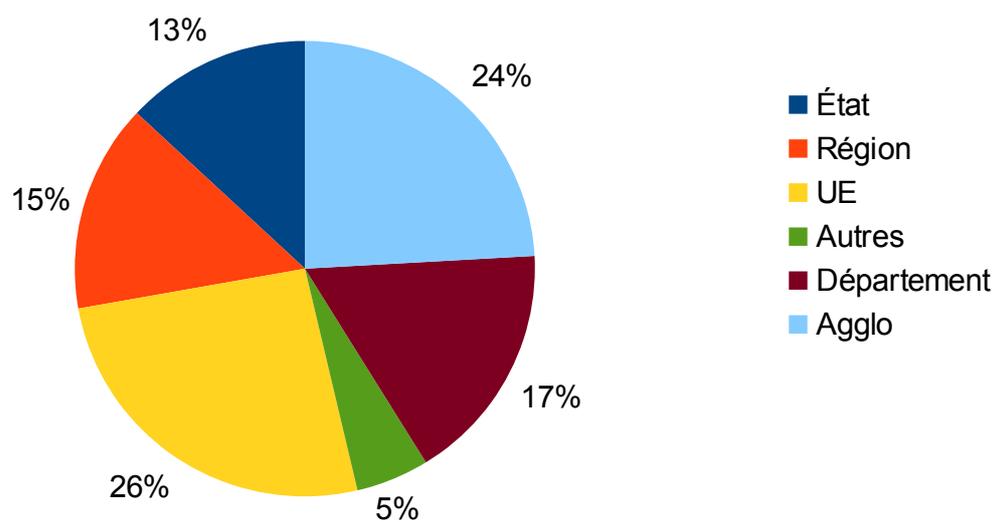
Actuellement la hausse de l'encours a pour origine essentielle les budgets annexes ZAC et PRU dans le cadre de la réhabilitation du quartier de Peyrouat. Il s'agit d'une opération structurante et durable, pour laquelle il est toutefois logique de recourir à l'emprunt.

1.5 Les subventions



En 2012, le taux de subventionnement continue de s'améliorer et se situe à hauteur de 39% de nos investissements contre, 27,6% en 2012 et 3,34% en 2007.

Répartition des subventions 2012



	BP Ville	ZAC	PRU	Total
État	326 400	182 710	47 861	556 971
Région	260 881	369 912		630 793
UE	22 261	300 000	782 847	1 105 108
Autres	69 230	101 723	48 730	219 683
Département	300 000	430 000		730 000
Agglo	739 121	290 372		1 029 493
Total	1 717 893	1 674 717	879 438	4 272 048

2. Les équilibres budgétaires pour 2013

2.1 Les incertitudes

2.1.1 Pour 2013 :

- Evolution de la DGF : la hausse de la population nous permettra-t-elle d'espérer une augmentation ?
- De combien baissera notre dotation de compensation ?
- De combien baissera notre complément de garantie ?
- Quelle évolution des droits de mutation ?
- Le point de la fonction publique est gelée entre 2013 et 2017 : est-ce réaliste ?
- Renégociation de l'emprunt en francs suisses
- Evolution des marchés financiers (création de l'agence de financement des collectivités ?)

2.1.2 Pour les années à venir :

- La politique de la ville va être revue avec notamment une redéfinition des territoires. Serons-nous toujours éligibles ? Que deviendra la DSU ?
- Au premier trimestre 2013 sera votée la loi sur l'avenir de la décentralisation. De nouvelles compétences seront-elles transférées aux collectivités ?
- La réforme de la fiscalité locale verra-t-elle enfin le jour et quels impacts sur nos finances ?

2.2 Nos principales hypothèses

Budget 2013			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de fonctionnement	0,30%	Produits des services et vente	0,80%
Charges à caractère général	-2,00%	Impôts et taxes hors DSC	-4,80%
Charges de personnel	2,00%	Atténuation de charges	0,00%
Autres charges de gestion courante	-2,00%	Autres produits de gestion courante	-2,90%
Charges financières	31,00%	Dotations subventions reçues	1,45%
Charges exceptionnelles	0,00%	DSC	0,00%

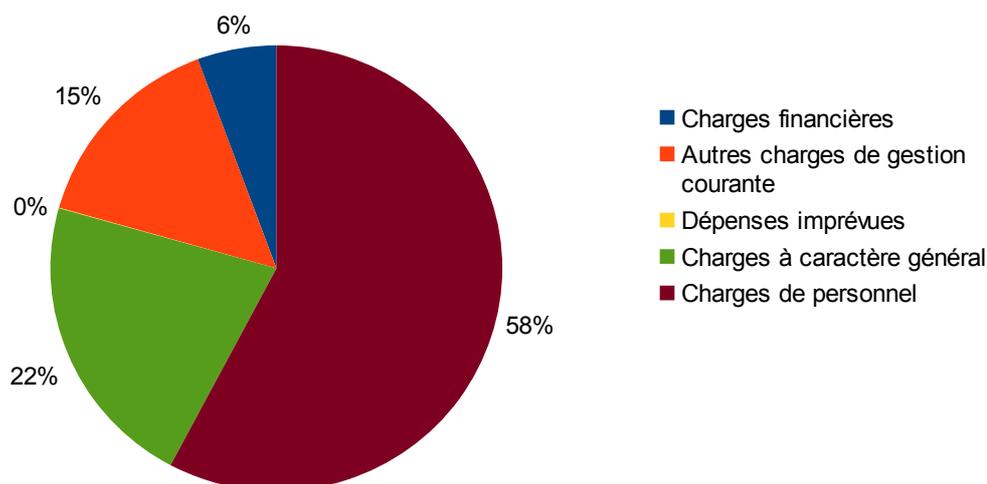
2.2.1 En fonctionnement :

Le budget de fonctionnement approchera les 35 millions d'euros en dépenses réelles. Nous y avons inclus le coût de 8 emplois d'avenir, ainsi qu'une majoration des frais financiers pour tenir compte d'une renégociation de l'emprunt en francs suisses.

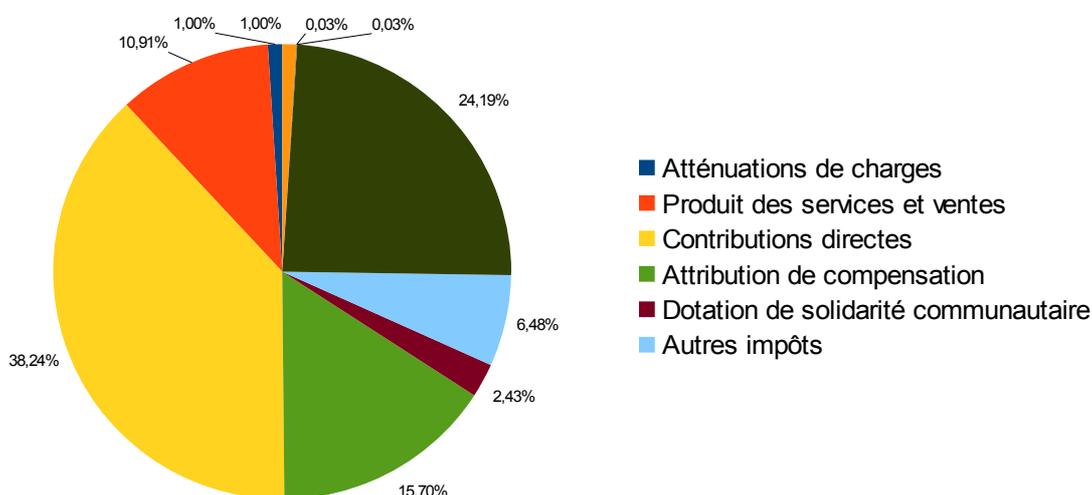
Mal informées par DEXIA, qui n'a pas suffisamment exposé les risques liés à ce type d'emprunt, de nombreuses collectivités locales (des communes aux régions, en passant par les hôpitaux ainsi que les sociétés d'HLM) ont souscrit ce type de prêt dans la seconde partie des années 2000. Cela n'est bien évidemment pas spécifique à notre Ville.

Suite à des renégociations, la Ville a déjà fortement diminué le risque sur ces emprunts euro/chf, et s'est entourée de conseils juridiques pour sortir au mieux de cette situation dommageable.

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des recettes de fonctionnement



2.2.2 En investissement :

Les investissements de la ville avoisineront les 6 millions d'euros nous permettant de maintenir l'encours de la ville et sa capacité de désendettement.

Nous avons impacté pour la seconde année le réajustement des amendes de police (- 175 000 euros) afin de régulariser notre périodicité et « rattraper » l'année où la ville a encaissé indûment 2 années de recettes.

Comme en 2012, le niveau et le lancement des opérations d'investissements seront toutefois **conditionnés aux capacités et aux conditions d'accès aux financements bancaires**. Cela demeure une réelle inconnue à ce jour.

3^{ème} partie : un projet de ville global

L'année 2013 s'inscrit **dans la continuité et dans la progression** des actions entreprises depuis 2008. On y retrouvera les principaux axes de notre projet que sont : la solidarité et le renouvellement urbain ; les écoles et la petite enfance ; le cadre de vie et l'embellissement de la Ville ; l'environnement et le développement durable ; le sport, la culture et l'animation.

Le tout articulé autour d'une **vision d'avenir de la ville et de l'agglomération**. Comme dans tous les territoires qui se développent de façon concertée, les projets de l'agglomération et de la ville-centre sont intimement liés. Il serait ainsi réducteur d'évoquer les projets d'investissements municipaux sans évoquer les projets communautaires.

La politique du stationnement ou de voirie est par exemple indissociable des enjeux du nouveau système de transport en commun mis en place en 2012.

En 2013, on peut par exemple penser aux projets du Boulevard Nord ou du belvédère sur la Midouze, qui feront partie des actions les plus marquantes de l'année.

Tout l'enjeu de l'action politique locale est ainsi d'impulser la **métamorphose du territoire** en menant des projets d'envergure tout en œuvrant avec la plus grande attention pour répondre aux besoins du quotidien, ce que l'on peut définir par « la vie des gens ».

La dernière partie des orientations budgétaires, **qui correspond aux politiques engagées par la municipalité**, sera donc présentée sous ce double angle des grands projets et des actions quotidiennes.

Il y aura **3 projets majeurs** : les berges, l'ANRU et l'école Saint-Médard.

1. Les chantiers structurants de 2013

Cadre de vie et embellissement de la ville, rénovation urbaine du quartier Nord, redynamisation du centre-ville, groupe scolaire Saint-Médard, acquisitions foncières, boulevard Nord... les investissements seront nombreux en 2013.

1.1 Les Berges :

Le plus symbolique de ces projets et de la volonté de redonner son attractivité à Mont de Marsan est certainement « **Rivières dans la Ville** ».

Après la place De Gaulle, ses rues adjacentes et le pont Gisèle Halimi en 2011, la **cale de l'abreuvoir** est en cours de traitement, pour une livraison en février 2013.

La tranche suivante sera le **Quai de la Midouze**. Les travaux de modernisation du système d'assainissement en eaux usées et en eaux potables sont en cours. Les travaux d'enfouissement de réseaux démarreront début 2013, puis, à partir du printemps, les travaux d'aménagement s'étaleront sur 2013 et 2014.

Ce projet d'aménagement de ces **espaces publics à la fois naturels et patrimoniaux** s'inscrit pleinement dans notre politique en faveur de l'attractivité de notre ville,

Cet ambitieux programme dépasse le seul aménagement des berges. Il permet de répondre à de nombreuses questions relatives au fonctionnement urbain, à l'évolution des modes de déplacements doux inter quartiers, à la redynamisation de l'habitat et du commerce du centre ville, au développement du tourisme local.

1.2 L'attractivité du centre-ville :

La question de la modernisation de leur centre-ville est l'enjeu majeur de toutes les villes comparables à Mont de Marsan. Partout les mêmes problématiques se posent, et les réponses à y apporter doivent concilier vision à long terme et préoccupations quotidiennes.

Requalification de l'espace public, aménagement et dynamisme commercial, propreté urbaine, habitat, voies de circulation, transports en commun, tranquillité publique... sont autant de domaines dans lesquels la municipalité et le Marsan Agglomération agissent de concert.

En 2013, l'opération **ravalement de façades** montera encore en puissance avec une enveloppe budgétaire plus importante que les années précédentes.

L'**OPAH-RU**, dont l'enjeu est la réhabilitation des nombreux logements vides, notamment dans le coeur de ville, entrera dans sa phase réalisation. La **reconquête du coeur de ville par les habitants** est en effet un objectif fort de l'action municipale. Il est pleinement en phase avec l'ensemble des enjeux du développement durable.

En parallèle, plusieurs opérations visant à rendre vie à des bâtiments publics actuellement vides en y accueillant des logements devront démarrer en coeur de ville.

Des **projets commerciaux stratégiques**, sur lesquels nous travaillons depuis longtemps, avanceront de façon significative. Il s'agit des deux locomotives commerciales manquantes à notre coeur de ville : l'immeuble des Nouvelles Galeries (la DUP a été signée à l'automne 2012 par le Préfet), et le futur multiplexe cinématographique sur l'îlot de la République.

Concernant le cinéma, il s'agit d'un projet privé, associé à d'autres activités privées, et dans lequel la ville intervient principalement pour le stationnement. Le projet est que la ville se porte acquéreur, en VEFA, du parc de stationnement qui sera construit sous le complexe. Cela permettra de répondre, au moins en partie, aux enjeux du stationnement au sud-est du centre-ville. Ce parking apportera également une réponse aux divers usages qui seront amenés à se développer dans ce secteur à potentiel du coeur de ville.

L'attractivité de notre centre-ville, c'est aussi la qualité de ses accès. A ce titre, les travaux de l'**entrée Ouest** ont avancé de façon significative en 2012 avec la réalisation du boulevard de la République, du boulevard d'Auribeau et de la place du Stanislas Baron. Ils se termineront en 2013 avec le belvédère et la rue Alsace Lorraine. Nous aurons ainsi un aménagement cohérent reliant la route de Bayonne aux Berges et donc à notre coeur de ville.

1.3 La restructuration du quartier Nord :

Cet **éco-quartier** bénéficiera du développement de la géothermie. Les travaux de réalisation du réseau de chaleur ont démarré en 2012.

En 2013, la poursuite de ces travaux d'aménagement sur la ZAC constituera le **1er poste d'investissement de la ville de Mont de Marsan**.

L'Office Public de l'Habitat devrait démarrer la reconstruction sur site de 90 logements.

En parallèle les travaux de réalisation du **Boulevard Nord** seront lancés, sous maîtrise d'ouvrage de la ville et financés par le Marsan Agglomération, boulevard qui permettra à terme le désenclavement de tout le quartier Nord.

Dans le même périmètre, les travaux d'aménagement du lotissement de Gouillardet débiteront, permettant ainsi de créer **50 logements sociaux** supplémentaires.

Cette mutation profonde du quartier est **accompagnée sur le plan social** par un réseau d'acteurs publics et associatif très impliqué. La ville y prend toute sa part avec notamment les animateurs de quartier, le point-info ANRU, l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité, le soutien à des actions culturelles, ou encore l'atelier santé-ville dont les actions se développent.

1.4 Les écoles :

La reconstruction du **groupe scolaire Saint-Médard** constituera l'investissement le plus important du mandat pour le secteur scolaire.

La crise des secteurs financiers et bancaires n'ont pas permis un démarrage des travaux en 2012, comme cela était prévu. Il a donc fallu procéder à un report sur 2013, où une enveloppe conséquente sera inscrite au Budget primitif.

Le projet, moderne et ambitieux, s'intègre particulièrement bien dans le paysage et l'architecture du quartier. Les bâtiments, entièrement en rez-de-chaussée, ont été pensés en lien étroit avec le corps enseignant pour **offrir les meilleures conditions d'accueil et de confort**.

Porté par un cabinet d'architectes locaux, il s'agira d'une belle réalisation qui s'étalera sur 2 années scolaires et 3 exercices budgétaires. Le chantier sera articulé de façon à gêner le moins possible les enfants.

2013 sera également l'année du **projet d'écoles numériques**. En effet, et au-delà des travaux d'entretiens traditionnels dans les écoles, un programme d'équipement de toutes les écoles primaires en PC portables et TNI (**tableau numérique interactif**) sera mené en partenariat avec l'Inspection d'Académie et le corps enseignant.

Dans le même temps, les équipes municipales seront encore et toujours mobilisées pour offrir aux enfants des **animations sportives et culturelles** sur le temps périscolaires, comme lors des activités du centre de loisirs.

Les services municipaux préparent par ailleurs les changements des rythmes scolaires annoncés par le gouvernement. Nous ne mesurons pas pour l'instant l'impact que cela aura sur les dépenses de personnel, et donc de fonctionnement en général.

Enfin, la politique de qualité menée autour des cuisines municipales sera poursuivie dans le cadre du **PNS** (Programme National Nutrition Santé).

2. L'humain et le quotidien, au cœur de nos actions :

Tous ces projets doivent se mener sans obérer les efforts pour les missions plus quotidiennes de la municipalité. Bien entendu il faudra limiter au minimum l'impact des chantiers sur les habitants, mais surtout continuer d'accompagner les montois dans des domaines aussi divers que la voirie et les espaces publics, l'action sociale, la petite enfance, la propreté urbaine, le sport, la jeunesse, la culture, ou encore les animations.

2.1 Aménagement des espaces publics : pour une meilleure qualité de ville

2.1.1 Le grand chantier de la voirie :

La voirie de Mont de Marsan est dans son ensemble vétuste, inadaptée, et souvent dangereuse. Un programme de rénovation pluriannuel a donc été établi avec le Marsan Agglomération pour réduire progressivement ces nuisances qui constituent un sujet très important pour les montois. Le budget voirie du Marsan Agglomération a ainsi été multiplié par 3.

Cela a une incidence directe sur les finances municipales puisque nous avons fait le choix d'accompagner tous ces aménagements de **l'enfouissement et de la rénovation des réseaux**, en même temps que le renouvellement du mobilier urbain, **l'amélioration de l'éclairage public** et **l'aménagement de pistes cyclables sécurisées**.

En 2013, les grands chantiers concerneront des enfouissements et des réhabilitations de réseaux dans les quartiers du Manot et du Tuco ou encore Barbe d'Or et le Peyrouat.

Les principaux travaux d'aménagement de voirie se dérouleront sur : l'avenue Vives Labarbe, l'avenue du Colonel Couilleau, le quartier du Manot, le quartier Barbe d'Or, la rue Henri Duparc.

Des travaux d'entretien de voirie seront effectués sur l'avenue du Maréchal Foch, le quartier du Tuco, le boulevard Jean Larrieu, le boulevard Majauraou, les boulevards De Lattre de Tassigny et Delamarre, l'avenue Jean-Jacques Rousseau, l'avenue du vice-amiral Gayral...

Pour mémoire, en 2012, ont été réalisées (ou au moins démarrées) : les avenues Albert Camus et de la Gascogne, les trottoirs et les parvis de l'avenue du Maréchal Foch, le boulevard d'Haussez, les allées Brouchet, la rue Pierre Lisse...

2.1.2 Une ville plus proche, propre et durable :

Depuis 2009, les **Conseils de quartier** ont à leur disposition une enveloppe conséquente pour mener des investissements, très appréciés par les habitants. On peut citer pour mémoire la place du Docteur Galop, la place Pitrac, l'étang du Rond... ou plus récemment en 2012 la rue Saint-François, l'entrée de l'hippodrome, le cheminement piéton de l'avenue Darraigne... L'enveloppe budgétaire sera maintenue en 2013.

Suite au diagnostic mené en 2009 et 2010, la ville poursuivra ses investissements sur ses bâtiments afin d'améliorer sensiblement leur **performance environnementale** et ainsi réduire leur empreinte écologique.

Bien entendu, nous poursuivrons l'aménagement de nos **espaces verts** et de nos parcs publics, dans une démarche respectueuse de l'environnement et encore honorée des "4 fleurs" au dernier classement (en 2011) du concours national des villes et villages fleuris.

Les efforts en termes de **propreté urbaine** se poursuivront tant au niveau humain que matériel. Après la mise en place de la 1^{ère} tranche des containers enterrés dans le coeur de ville, une 2^{ème} tranche a été installée en 2012.

En 2013, le SICTOM équipera les particuliers de conteneurs individuels dans les quartiers, et la ville se dotera de nouveaux équipements de nettoyage des rues.

2.2 Solidarités : des services adaptés pour tous

La majorité des actions relevant de l'action sociale, au-delà de l'opération ANRU, sont budgétairement assurées par la CCAS (aides d'urgences, suivi social des publics en difficulté...). Néanmoins, la ville intervient directement en investissement au niveau du logement et du handicap, ou en fonctionnement pour équilibrer le budget du CCAS et financer ses dépenses nouvelles.

2.2.1 Logements sociaux :

La ville de Mont de Marsan possède un parc de **logements sociaux**, gérés et attribués depuis 2008 par le CCAS.

Ces bâtiments nécessitent des investissements annuels pour leur entretien et donc pour garantir les meilleures conditions de vie aux locataires. Comme chaque année, une enveloppe budgétaire sera destinée à l'entretien de ces logements.

A noter en 2012 (cf. page 14), le démarrage de programmes de construction par l'Office Public de l'Habitat de près de 150 logements sociaux sur le Peyrouat et le Gouillardet.

2.2.2 Handicap :

La ville de Mont de Marsan poursuivra également ses efforts en matière de **handicap**. Au-delà de l'enveloppe annuelle spécifiquement dédiée à la mise aux normes des différents bâtiments municipaux, de très nombreux aménagements réalisés prennent en compte de façon de plus en plus minutieuse les aspects de l'accessibilité. Le travail de la **commission communale d'accessibilité** est à ce titre déterminant.

Parmi les progrès les plus notables, on peut citer la **mise en accessibilité des principaux équipements sportifs** (stade Guy Boniface, salle Dorgambide, salle du Pégly, salle de l'Argenté, salle Codibois, piscine municipale...) et **culturels** (bibliothèque puis médiathèque, boutique culture...).

Il faut aussi souligner le diagnostic complet de l'accessibilité, puis la **mise en conformité du réseau de transport en commun** avec le lancement du réseau TMA en 2012.

Par ailleurs, dans le cadre de l'OPAH-RU, le Marsan Agglomération et la Ville de Mont de Marsan ont fait le choix de participer aux **financements de projets préventifs de maintien à domicile ou d'adaptation du logement**, de manière spécifique pour les propriétaires très modestes.

Pour compléter ce dispositif handicap, le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (**PAVE**) sera réalisé en 2013.

Enfin, dès 2014, les personnes à mobilité réduite auront également accès à un nouveau **complexe cinématographique aux normes**. Consciente de l'enjeu, la ville a été particulièrement vigilante à cet aspect dans l'instruction du permis de construire.

2.2.3 Petite enfance :

Notre volonté est de poursuivre cette politique active pour les familles. Après la crèche collective du Peyrouat et la crèche familiale du Manot, une **micro-crèche** verra le jour en 2013 !

Depuis 2008, ce seront au final **plus de 40 berceaux supplémentaires** en crèche collective qui auront été apportés aux familles de l'agglomération, mais **également toute une palette d'activités nouvelles** offertes aux enfants et à leurs assistantes maternelles dans les locaux du Manot.

2.2.4 Seniors :

Les **seniors** bénéficieront encore de la qualité de l'accueil qui leur est réservé dans les **clubs de 3ème âge**, où les équipes du CCAS développent un programme d'actions et d'animations visant à

maintenir l'autonomie des personnes âgées : animations, jeux, ateliers, conférences débats, sorties d'une journée... Ils auront aussi accès aux traditionnels repas du midi, où ils pourront se rendre en utilisant le transport gratuit proposé par les clubs.

A noter également les nombreuses activités de l'**ARPA**, pour lesquelles la ville met notamment à disposition gratuitement le bâtiment du square du Brésil.

Les plus dépendants sont quant à eux pris en charge par le CIAS avec son **pôle domicile** et ses **EHPAD**. De nombreux projets sont portés par les élus municipaux et communautaires pour augmenter les capacités d'hébergements, mais aussi la spécificité et la qualité des soins apportés.

3. Vie de la cité : les piliers de la vie montoise

Notre commune a une spécificité et une chance : c'est la **richesse et l'engagement de son tissu associatif**, porté par des très nombreux bénévoles.

La municipalité lui apporte un soutien sans faille : soutien financier (un montant de subventions très important), humain (35 agents municipaux mis à disposition) et logistique (les services municipaux se mobilisent chaque semaine pour aider au montage des manifestations), mais aussi en améliorant chaque année les installations et les locaux mis à leur disposition.

En 2012, de nouveaux locaux ont par exemple été aménagés à Codibois, pour abriter notamment le Secours Populaire.

3.1 Ville 100% sportive :

Mont de Marsan vient de recevoir le **label "commune sport pour tous"** avec 4 étoiles sur les 5 possibles. Cette reconnaissance récompense l'implication de la Ville pour le développement, la promotion et la diffusion du sport auprès des Montois.

La politique municipale est orientée à la fois vers le sport de haut niveau ou professionnel, mais aussi vers l'ensemble des sections sportives qui accueillent 7 000 licenciés de tous âges et de tous niveaux.

Avec **27 agents municipaux mis à disposition** des clubs, un accompagnement financier adapté à chaque section évoluant à un niveau élevé de compétition (rugby masculin, football masculin, basket masculin et féminin...), et un soutien matériel important, l'aide de la ville de Mont de Marsan en direction du sport est aujourd'hui sans précédent.

Sur le plan des infrastructures, après les programmes de rénovation du stade Guy Boniface, de la salle Jacques Dorgambide, du stade de l'Argenté, c'est le **gymnase du Beillet** qui devrait bénéficier d'une opération en 2013 (notamment pour le chauffage et l'isolation). Compte tenu de son utilisation largement partagée, il conviendra de s'appuyer sur les soutiens des collectivités locales partenaires.

Enfin, comme chaque année, des aménagements un peu moins lourds seront prévus sur nos **équipements sportifs**. En 2012, on peut citer la piste de BMX à Nahuques, le club house du Beillet ou encore celui du tennis de table au Pégly.

3.2 Ville de sculpture et de culture :

En cohérence avec le Marsan Agglomération, et riche de ses équipements culturels, le territoire offre au public une **saison culturelle** de qualité. Plus de 50 spectacles, particulièrement variés, sont proposés avec les partenaires culturels.

Mais l'année 2013 sera aussi assurément marquée par la **9ème édition de Mont de Marsan Sculptures**, placée sous la thème de l'animalité. Rendez-vous à l'automne pour ce moment symbolique de la volonté de promotion de la sculpture de Mont de Marsan.

Dans la même logique, le Musée poursuivra sa politique d'acquisitions et restaurations d'oeuvre d'art pour enrichir et entretenir sa formidable collection.

3.3 La jeunesse à l'honneur :

Sur le plan du sport et de la jeunesse, un **BIJ** (Bureau d'Information Jeunesse) ouvrira ses portes à l'ancienne Biblio Jeunesse.

Cette nouvelle structure est un outil supplémentaire dans la panoplie de services proposés aux jeunes comme le **Conseil Local de la Jeunesse**, la **Carte Avantages Jeunes**, ou l'important programme de service civique **Unis-Cité**.

Tout cela est complété sur le plan culturel par le **Café Music'**, qui est la structure associative la plus aidée par la ville derrière le Stade Montois Omnisport et l'Etoile Sportive Montoise.

En 2012, la ville a construit un **skate-park**, d'accès libre et gratuit, sur la site de Nahuques. Le succès de cet équipement parle pour lui !

3.4 Animations : l'identité montoise

Noël, Carnaval, Flamenco, Madeleine... mais aussi Telethon, Moun do Brasil, Arts et Allures... toutes les grandes animations seront au rendez-vous de 2013 !

Ces grandes manifestations populaires sont à la fois **notre identité et un art de vivre**. Tout en faisant évoluer chaque année ces manifestations sur le plan des transports, de la propreté, de la sécurité, de l'hygiène ou encore du format... nous en défendrons plus que jamais le sens et la pérennité.

Les **valeurs véhiculées par ces fêtes** nous sont chères : convivialité, chaleur humaine, solidarité, amour de la vie et des bonnes choses, amitié, culture festive, valeurs de partage et de mixité...

Ce sont des valeurs d'une société apaisée et tournée vers l'avenir.

Débat d'Orientation Budgétaire - Conseil Municipal du 13 novembre 2012

Au titre des différents budgets annexes de la VILLE :

Budget annexe « Parcs de stationnement » :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement seront sensiblement identiques au BP 2012 (environ 200 000 €).

Budget annexe « Régie des fêtes et animations » :

Ce budget sera dimensionné en fonction des recettes attendues auxquelles viendra s'ajouter une subvention du budget ville.

Budget annexe PRU :

Ce budget pourrait s'élever à hauteur de 9 899 387 €.

Budget ZAC :

5 734 426 € sont actuellement prévus pour ce budget.

Budget annexe « Pompes Funèbres Municipales » :

Ce budget sera sensiblement identique aux années antérieures. Il s'équilibrera aux alentours de 1 000 000 €.

Budget annexe « Crématorium » :

L'exploitation du crématorium a réellement commencé au cours du mois d'octobre 2012. L'année 2013 constituera une année test quant aux recettes et donc aux dépenses générées par ce budget.

Budgets annexes « Régie Eaux, Assainissement, Géothermie » :

Service de l'eau

Le budget du service de l'eau devrait avoisiner les 1 200 000 € HT.

Service d'assainissement

2 025 000 €HT devraient permettre au service de l'assainissement de couvrir les besoins de ce service pour 2013.

Service géothermie

Les investissements prévus en 2013 d'un montant de 2 915 400 €

Jean-Pierre PINTO : Il me semblait important de bien positionner la ville de Mont de Marsan, le budget de Mont de Marsan dans la réalité du budget de la France notamment ou grâce à ce projet de loi sur 2012-2017 qui nous permet d'avoir une visibilité sur quelques années et je l'espère, et vous l'avez compris, à ne pas avoir chaque année un nouveau contrat avec de nouvelles règles du jeu qui nous rendent très difficile la gestion d'un budget pour une collectivité, parce que le budget c'est de prévoir et pour prévoir, puisqu'il est difficilement possible de prévoir sur une année, il faut prévoir sur cinq ou six ans.

Madame le Maire : Merci Monsieur Jean-Pierre Pinto, je ne vais pas en rajouter mais je vais simplement ouvrir le débat.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Madame le Maire, merci d'abord pour l'hommage à Monsieur Philippe LABEYRIE tout à l'heure, et je voudrais évidemment m'associer à vous pour rendre hommage à l'ancien Maire de Mont de Marsan et je pense que c'était très bien qu'on le fasse en début de séance de conseil municipal. On est dans un moment important dans le cadre d'un débat pour une municipalité, dans lequel vous avez écrit un certain nombre de choses, dans le cadre du dossier qui nous a été envoyé, et posé pas mal de questions. Ce n'est pas mon rôle de répondre à toutes les questions mais dans tous les cas je vais donner, comme vous venez de le faire Monsieur PINTO, mon point de vue.

D'abord là où je suis un petit peu étonné, vous l'avez souligné, mais ça pose quand même un problème, c'est que l'on est dans un débat d'orientation budgétaire de la ville et vous nous avez parlé aussi de l'agglomération. Au fil des dossiers, vous évoquez beaucoup de dossiers de l'agglomération, et j'espère que nous aurons un débat d'orientation budgétaire à l'agglomération qui nous permettra de revenir sur un certain nombre de dossiers, que je ne vais pas aborder ce soir, puisque vous avez parlé des transports et d'un certain nombre de choses, et c'est à mon avis pas le lieu ce soir.

Vous avez commencé par évoquer le contexte économique, et Madame le Maire l'a évoqué juste avant vous, sur lequel, lorsqu'on lit votre note, on peut être assez d'accord, parce que ça fait quelques années que l'on vit cela. Aujourd'hui même d'ailleurs, le Président de la République a fait visiblement une conférence de presse qui a permis de recalculer un certain nombre de points et puis surtout de redire un certain nombre de choses qui ne sont pas dans votre rapport, mais qu'il faut peut être rappeler à celles et ceux qui nous écoutent à l'heure où nous parlons. La situation française c'est quand même largement aggravée au cours de ces dernières années avec, puisque vous avez parlé très longtemps de la dette, et vous avez eu raison, plus six cent milliards d'euros en l'espace de cinq ans. L'emploi qui n'a jamais été dans une situation aussi catastrophique et notamment l'emploi des jeunes, et puis notre industrie qui va plus que mal, qui nécessitent que les uns et autres soyons mobilisés.

Dans ce cadre là, on peut avoir deux attitudes, une qui consiste à dire : « Il faudrait, il faudrait, il faudrait », et puis une qui consiste à dire : « On agit. ». Le sentiment que j'ai après avoir écouté le Président de la République et puis Madame le Maire nous a dit qu'on en avait pas parlé pendant la campagne, mais moi j'ai fait une campagne dans laquelle tous les soirs je parlais de cette situation économique, qui était déjà catastrophique. Ce n'est pas parce qu'au mois de juillet il y a eu un changement d'exécutif que la situation économique aurait changé comme ça par l'opération du « Saint Esprit », comme on le dit. Donc le résultat est qu'il fallait prendre un certain nombre de décisions. Ces décisions je le dis, je crois qu'elles sont aujourd'hui, vont dans le bon sens au niveau de la question pour l'emploi, de la ré-industrialisation de notre pays, et puis elles vont dans le bon sens aussi sur un certain nombre de points qui vont nous concerner directement. Je veux parler des mesures sur la compétitivité, vous vous en êtes félicité, je vais le faire avec vous même s'il va y avoir encore discussion sur l'augmentation de la TVA. J'ai cru comprendre que cette discussion aurait lieu au parlement et ce n'est pas aujourd'hui fini.

On peut être content aujourd'hui aussi du fait que oui, les taux ont été desserrés, mais grâce à la mobilisation du Président depuis six mois sur la scène européenne, et qui permet aujourd'hui mais j'y reviendrai tout à l'heure, de détendre aussi les emprunts pour les collectivités territoriales.

On est effectivement dans l'attente d'un certain nombre de choses. Je vais d'abord vous dire que si l'on est dans de telles incertitudes par rapport à l'Etat et par rapport à des débats qui ont lieu à l'heure où nous parlons, puisque le débat à l'Assemblée Nationale sur la dotation aux collectivités locales a commencé cet après midi à quinze heures, reprend tout à l'heure à vingt-et-une heures, et va durer quelques heures. Je propose donc que l'on vote le budget plus tard, puisqu'on vote le budget dans un mois puisque nous n'aurons pas tous les éléments pour ce débat, mais soyons simple si nous attendons toutes ces réponses, on aurait pu voter le budget comme le font d'ailleurs beaucoup de collectivités en ayant attendu l'ensemble des informations qui sont nécessaires à pouvoir le boucler.

Alors, oui les efforts qui sont demandés à l'Etat pour revenir, je ne vais pas dire à l'équilibre mais à un déficit qui soit acceptable, le sont à tous, et évidemment aux Françaises et Français, aux collectivités locales et à l'Etat. Quand je dis à tous, ils sont faits par toutes collectivités territoriales, y compris celles qui ont jusqu'à présent essayé d'aider celles qui avaient le moins de possibilités financières.

Et c'est là justement dans le projet de finances de 2013 qui est en court d'examen, vous l'avez souligné, les dotations sont identiques. J'avoue que cela relève un peu du miracle à la période où nous vivons parce qu'il y a, et vous le savez, beaucoup de baisses dans le budget de l'État sur un certain nombre de crédits, les dotations aux collectivités sont gelées pour 2013. Au sein de la DGF qui est maintenue en l'occurrence en valeur, il y a deux cent huit millions d'euros de progression pour la péréquation pour la strate communale, ce qui est largement plus d'ailleurs en ce qui concerne les départements et régions, avec, vous l'avez dit, le maintien de la DSU, sur laquelle nous avons tous exprimé nos inquiétudes il y a quelques années, et qui d'après ce que j'ai compris il y a quelques heures à été réaugmentée dans le débat parlementaire.

Alors, oui on a pour 2013, les mêmes dotations. On peut le regretter, car je considère aujourd'hui qu'il faut continuer la péréquation entre les collectivités territoriales et continuer à faire en sorte que celles et ceux qui ont peu de moyens aient plus. C'est la raison pour laquelle même si aujourd'hui il y a une annonce pour 2014 et 2015, et bien moi je me satisferais de ces baisses à partir du moment où on aura travaillé, vous l'avez dit, et je partage cet avis, sur une réforme de la fiscalité locale qui aujourd'hui est véritablement la plus injuste en France, peut-être légèrement après la TVA mais en tout cas pas loin. Considérant cela, ça veut dire, et vous l'avez dit, il faudra beaucoup de courage pour cette réforme de la fiscalité locale, et moi je vous le dis, j'espère qu'elle aura lieu dans ce contexte, de manière à ce qu'effectivement chacun puisse prendre ses responsabilités. Que l'on revienne sur un certain nombre de décisions qui avaient été critiquées par beaucoup de gens ou notamment on avait séparé l'engagement des collectivités pour le développement économique avec un certain nombre de taxes qui retombaient dans l'intercommunalité, et il y en a beaucoup d'autres. Je crois qu'aujourd'hui sur la réforme de la fiscalité locale, puisque c'est un engagement qui doit être, dans tous les cas je l'espère, être fait dans les mois et années qui viennent, de manière à pouvoir véritablement travailler justement sur les dotations qui puissent compenser un certain nombre de choses sur cette réforme fiscale.

Un Débat d'Orientation Budgétaire, c'est pour voir l'avenir. Monsieur PINTO, dans votre débat, dans votre présentation, vous ne voyez que le passé. C'est quand même un problème. Lorsque j'ai eu débat avec d'autres Conseillers Régionaux, d'ailleurs ici, il y a un mois à peu près, à la Région Aquitaine, excusez-moi mais je fais une incise, nous avons parlé d'une prospective financière de 2013 à 2017. C'est-à-dire même après le renouvellement de la Région Aquitaine, puisqu'on a les élections en 2015, en disant simplement quoi ? En disant, projetons-nous vers l'avenir, le temps des bilans n'est encore pas venu, sauf si vous souhaitez le faire à cette occasion, mais en même temps c'est à mon point de vue pas le moment, mais projetons-nous vers l'avenir, c'est ça un Débat d'Orientation Budgétaire, et c'est comme cela qu'il faut je crois le voir, en donnant comme son nom l'indique un certain nombre d'orientations pour plusieurs années, et non pas uniquement sur une année, en ayant en tête et pour que tout le monde le sache, une vision sur les investissements qui sont prévus ; les recettes ; les dépenses qui sont prévues aujourd'hui et dans les prochaines années, et à ce moment-là nous pourrions parler, les uns et les autres de priorité que nous souhaitons donner, et c'est ce qui a été fait d'ailleurs dans les interventions des uns et des autres lors des autres débats sur les orientations budgétaires.

Ensuite, vous nous avez évoqué la question du financement des collectivités locales. Je suis comme vous je n'en sais pas plus sauf que j'ai lu le journal du dimanche, et j'ai lu que Pierre Moscovici jeudi dernier avait annoncé la banque des collectivités locales, à ne pas confondre avec la banque d'investissements parce que celle-là va voir le jour avec quarante milliards en quelques heures, à ce que j'ai compris. On parle bien là de la banque pour les collectivités locales, et vous dites que cinq milliards ce n'est pas assez, sauf que c'est l'offre aujourd'hui de la Banque Postale et qu'il y en a beaucoup d'autres qui vont arriver avec, et vous l'avez dit, il faut le souligner, ça c'est fait il y a quelques mois, une baisse des taux quand même assez importante. Il y a quelques mois on a eu ce débat ensemble, ce n'était pas un débat, on remarquait les uns et les autres c'était complètement délirant de ne pas pouvoir emprunter de l'argent alors que les collectivités territoriales représentent aujourd'hui 71% d'investissements. Parce qu'on avait pas accès aux crédits, aujourd'hui on est forcé de constater que par rapport aux taux que l'on avait il y a quelques mois, il y a eu un travail de fait et notamment pour ne pas le citer de la Caisse des Dépôts, pour arriver à l'heure où je parle à un taux fixe sur quinze ans de 3,92%, ce qui ne c'était pas vu depuis plusieurs mois, et moi je considère aujourd'hui que ça permet concrètement, alors sur quinze ans ce n'est peut-être pas assez pour certains investissements, il y a encore de la discussion, et j'espère et je n'ai pas de doute là-dessus qu'il y en aura dans les semaines à venir, mais il y a aujourd'hui

une volonté de la part de l'État de clairement répondre à cette question et qui je crois à réussi à détendre sur cette orientation-là.

Ensuite Monsieur PINTO, vous nous avez refait, puisque ce n'est pas la première fois, un exercice unique en France sur les camemberts et les escaliers, où vous nous refaites le coup des restes à réaliser de 2007. Je vais pour mémoire, comme vous le dites, rappeler à celles et ceux qui éventuellement ne s'en rappellent pas et pour au moins le nouveau Conseiller Municipal qui est à mes côtés, pour lui dire que les restes à réaliser de 2007, c'est le groupe scolaire du Bourg-Neuf, que vous avez par ailleurs comptabilisé dans les travaux des écoles sur ce mandat ; les travaux d'accessibilité du théâtre et la salle du Petit Bonheur. Voilà de quoi on parle sur ces restes à réaliser. Vous avez vu aujourd'hui à Mont de Marsan on a des restes à réaliser de 2007, et dans toutes autres collectivités de France ou de Navarre c'est évidemment pas fait de cette manière-là, c'est la continuité des collectivités, ici il y a un reste à réaliser. Je le redis parce que peut-être que je serais écouté l'année prochaine et que vous aurez peut-être rectifié tout ça.

Ensuite vous avez fait la comparaison avec tous les investissements toujours avec le passé, le passé, le passé, 2007, très bien revenons-y, et si je me renvoie page 8, vous nous dites : « Il y avait que huit millions et maintenant il y en a dix sept ». Est ce qu'aujourd'hui en dehors du dossier des Berges, et si aujourd'hui c'était une autre majorité, l'ANRU ne serait pas fait ; les travaux pour la Régie des Eaux ne seraient pas faits, j'oublie la liste à l'heure où je vous parle mais je pense que ces dossiers, comme celui du Crématorium, et j'en passe et des meilleures, sont aujourd'hui au budget d'investissement de la ville et ils y auraient été, encore une fois à part les Berges, au budget d'une municipalité.

Le moment des orientations budgétaires, et je vais essayer de raccourcir, c'est le moment des propositions et vous avez fait un certain nombre de propositions avec des orientations et des priorités. J'oublie juste une chose, excusez-moi avant de passer à cela, sur la question évidemment de la décentralisation, vous l'avez évoquée Madame le Maire, moi je veux juste vous dire que dans cette notion de décentralisation, le débat va être intéressant. Il y avait un débat organisé par les sénateurs des Landes comme pour l'ensemble des départements de France, comme il y a quelques semaines à Dax, qui a fait apparaître clairement un certain nombre d'orientations et de priorités portées par les élus, élus de tout bord politique d'ailleurs, sur le fait que la compétence générale devait plutôt rester à l'ensemble des territoires. Il y avait ce que l'on appelle les grands élus, ceux qui votent aux sénatoriales et qui étaient en partie présents, et aussi et ça c'est important à souligner, qu'il y ait la notion de chef de file. Je crois que ça aujourd'hui ça fera partie et en tout cas je l'espère, partie de la décentralisation et avec un certain nombre de choses qui nécessiteront certainement qu'évidemment on se met autour d'une table, y compris au niveau local pour voir ce qui pourra véritablement être déconcentré.

On confond toujours déconcentration et décentralisation, et quand je dis déconcentré, c'est à dire que les services de l'Etat n'est plus forcément d'utilité sur un certain nombre de missions qui sont aujourd'hui portées par les collectivités territoriales. On aura ce débat dans les semaines qui viennent.

Vous avez parlé de trois priorités, moi je veux vous en parler de trois qui à nos yeux sont importantes et dont on peut partager les priorités, mais on les ordonne et on fera des propositions au moment du budget de manières différentes.

La première, c'est évidemment la question de l'emploi, vous avez au détour d'un passage sur les emprunts toxiques, parlé de huit emplois d'avenir. Je veux vous dire qu'à l'époque où a été créé les emplois jeunes dans ce département il y avait eu la création par la ville de Mont de Marsan, si mes souvenirs sont bons, d'une soixantaine de postes d'emplois jeunes à la ville. Je considère aujourd'hui par rapport à ce chiffre qui est peut-être définitif, on le verra bien au budget proposé, n'est pas à la hauteur de l'enjeu sur l'emploi des jeunes. Ce n'est pas le débat de dire on est plus pour l'emploi des jeunes, mais le débat c'est à quelle hauteur on peut prendre un engagement, et moi je considère aujourd'hui que non seulement on doit donner un exemple supplémentaire et que nous devons essayer de travailler avec les associations pour qu'il y ait la création d'emplois d'avenir aussi par le milieu associatif Montois qui je crois sera aussi également très important.

Il y aura en plus un certain nombre d'aides à la formation puisque nous aurons à voter dans quelques semaines dans une autre collectivité, un chèque formation qui sera mis à disposition et qui sera à utilisé par celles et ceux qui seront employeurs d'emplois d'avenir, et je crois

qu'aujourd'hui nous devons peut-être aussi réfléchir, et on verra les propositions qui seront faites au moment du budget sur la question de la prévoyance et de la santé pour les agents de la ville puisque toutes les collectivités territoriales sont en train d'en parler, et nous aurons à en débattre au moment du budget. Cette question de l'emploi est aussi importante à nos yeux.

La deuxième, est la question du logement, je veux vous dire que nous sommes tout à fait d'accord avec la priorité que vous donnez à l'ANRU, il y a de ce point de vue là pas de problème, ne faut-il pas anticiper de futurs projets ? Je ne connais pas le dossier, mais les choses vont-elle reprendre là où on en est ? Peut-être pourrait-on avoir ce débat-là, à un moment donné, dans une commission générale comme on l'avait fait il y a quelques temps. Sur la question donc du logement, nous souhaiterions vous proposer, puisque je crois que c'est une priorité partagée, d'abord que les logements de la ville puissent bénéficier d'une rénovation dans le cadre de l'OPHRU avec l'Agence Nationale pour pouvoir être comptabilisés dans les logements à loyer modéré et le pourcentage de logements sociaux. Si la ville ne le souhaite pas, pourquoi pas le faire gérer par d'autres ? Et puis, puisque nous avons lu dans le journal qu'il y avait des bâtiments municipaux à vendre, et bien nous vous proposons de les mettre à disposition pour y justement créer des logements à loyer modéré, peut-être en dehors de l'ancienne mairie, visiblement c'est un petit peu compliqué mais dans tous les cas les autres bâtiments pourraient justement servir clairement à des logements dits sociaux, je préfère dire à loyer modéré, car elle me paraît correspondre plus à la réalité du nombre de gens qui aujourd'hui attendent un logement.

Ensuite c'est l'éducation et les écoles. Je n'ai pas pu être là au dernier conseil municipal et j'ai vu qu'il y a eu un certain nombre de débats sur un éditorial, je persiste et je signe puisque c'est moi qui l'ai écrit sur les questions qui ont été abordées dans cet éditorial dans un journal qui apparemment a été largement débattu.

Est-ce qu'aujourd'hui l'inscription budgétaire, la restructuration de Saint Médard sur laquelle je vais revenir suffit au regard du parc des écoles montoises ? Je vous le dis, nous pensons que non. On peut nous critiquer, nous dire n'importe quoi, on peut nous dire que l'on est irresponsables et tout ce que vous voulez, on pense que non et qu'il y a aujourd'hui un certain nombre d'écoles pour lesquelles il y a besoin d'un plan d'urgence, et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons un plan d'urgence. Au delà du plan d'urgence, moi je considère aujourd'hui que cette question ne devrait plus faire débat entre nous puisque aujourd'hui je vois d'autres collectivités qui votent des plans pluriannuels d'investissements, et dont une que vous connaissez bien Madame le Maire, et qui permet année après année d'avoir un plan pluriannuel qui est dédié au secteur éducatif, qui comme chacun le sait, est une compétence de la commune seule et effectivement sans subvention comme les lycées, les collèges et tout comme les bâtiments communaux puisque je rappelle que c'est une loi qui date, d'après mes informations, de 1833. Ce n'est donc pas nouveau que ce soit à la compétence des communes. A l'arrivée si nous avons un plan pluriannuel d'investissements, alors nous saurions exactement ce qu'il y aurait à financer, ce qui permettrait à Monsieur PINTO d'avoir une vision d'avenir, ce qu'il y a à fixer, et puis à mobiliser évidemment comme emprunts par rapport à cela.

Je finis en vous disant que par rapport à cela, vous l'avez évoqué et j'espère que nous pourrons y travailler d'ici le vote du budget, il y a aussi la question de l'aménagement scolaire qui est réclamée depuis de très nombreuses années, à la fois par des associations de parents mais aussi autour de tout ça les personnes qui pensent qu'il y a un problème de rythme scolaire dans les écoles, et il est vrai que je comprends puisque le débat est très récent, il nous faudra prévoir si la décision est prise pour la rentrée scolaire de 2013, anticiper un certain nombre de choses et le prévoir au niveau budgétaire.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, je suis désolé Madame le Maire mais effectivement on ne verra pas le coup d'envoi. J'ai essayé de faire le plus court possible.

Madame le Maire : Vous vous punissez. D'abord y-a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Alain BACHE : Beaucoup plus bref que mon collègue Renaud et Monsieur PINTO, pour vous faire part que je ne partage pas du tout le constat qui a été fait par vous Madame le Maire et celui qu'a fait Monsieur PINTO, et à degré moindre de ce que vient nous dire Monsieur LAGRAVE par rapport à la situation.

Effectivement, l'héritage est extrêmement compliqué et difficile au niveau de l'État mais il n'en demeure pas moins vrai que l'orientation qui est prise nous conduit dans le mur. Vous me l'avez entendu dire au Conseil Régional, il y a quelques semaines, je crois que les logiques qui sont poursuivies ne sont pas bonnes pour la France et les Français.

Personne ne répond à une interrogation que j'ai soulevée dans l'enceinte du Conseil Régional et que je soulève ici, concernant les logiques qui sont entreprises aujourd'hui au niveau Européen mais aussi au niveau Français d'austérité dites-moi pour qui elles sont bonnes ? Pour personne et plus particulièrement mauvaises et nocives pour les travailleurs. Je ne développerai pas parce qu'effectivement il y aurait d'autres logiques à prendre en compte notamment en mettant à contribution aujourd'hui des pans entiers de la finance qui sont oubliés, de la solidarité nationale. Si effectivement il y a une réforme fiscale, il faut qu'elle soit la plus juste possible.

Sur les orientations budgétaires, Monsieur PINTO j'ai admiré votre numéro. C'est vrai, vous avez fait avec foi et avec beaucoup d'équilibre des numéros qui sont extrêmement difficiles quand à leurs atterrissages. Pourquoi je vous dis cela ? On a été à plusieurs reprises, et on l'a écrit donc on assume se que l'on dit, la ville s'endette dangereusement globalement. D'une part parce que les rentrées financières ont tendances à diminuer, vous nous l'avez démontré avec beaucoup d'exactitudes, mais en même temps nos dépenses ont tendance à exploser. Nos dépenses explosent et je vais vous en faire la démonstration. C'est vous qui le dites, en terme d'investissements, on fait des dépenses. De plus j'ai une inquiétude par rapport à l'exécution du budget 2012. Je prends la page 8 et on nous dit que nous avons trois millions huit de dépenses, au 25 octobre 2012 et on avait prévu de dépenser huit millions à peu près, donc où en est-on concrètement aujourd'hui ? C'est vous qui l'écrivez, je ne fais que reprendre. C'est vrai que je prends du temps pour lire et quelques fois j'ai peut-être des difficultés à comprendre mais c'est vous qui l'écrivez, on était à huit millions deux cent soixante deux mille à fin 2011 et on est aujourd'hui au 25 octobre, à trois millions huit cent trente et un mille deux cent soixante.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Pour 2012, on est pas à hauteur de huit millions, il est de cinq et demi.

Monsieur Alain BACHE : D'accord, donc il en manque deux et demi pour y arriver, d'accord ?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Non, ils sont faits, ils sont financés. Il y a un problème d'incompréhension. Tout est financé jusqu'au 31 décembre 2012, et c'est même déjà financé depuis décembre 2011 puisque nous avons anticipé un million d'emprunt donc tout est financé. Par contre moi ici pour un soucis d'exactitude, je vous ai mis les chiffres du 25 octobre mais tout est financé jusqu'au 31 décembre. Il n'y a aucune difficulté.

Monsieur Alain BACHE : D'accord, s'il n'y a pas de difficulté vous me rassurez. Je pense que dans le cadre du budget tel qu'il est présenté, vous pourrez demander à mes collègues, je me suis beaucoup interrogé, j'ai d'ailleurs rappelé les services financiers cet après midi, je crois qu'il faut que l'on ait une présentation dans le cadre du budget car c'est vrai que de présenter un budget annexe ANRU qui pourrait s'élever à neuf millions huit cent et quelques, c'est bien, sauf que moi je pense que pour l'honnêteté et la transparence il faut mettre concrètement ce que investira la ville.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : On est dans le débat là, ça sera dans le budget dans un mois.

Monsieur Alain BACHE : D'accord. Donc je vous demande à ce qu'on le fasse bien ressortir et idem pour la ZAC. Concrètement, je n'ai pas le même optimisme que vous, y compris par rapport à ce qui se passe au niveau de l'État. J'ai beaucoup d'inquiétudes par rapport au budget de la ville. Vous avez fait référence à plusieurs reprises des projets de l'agglomération et vous avez fait référence à plusieurs reprises de projets privés. J'ai une interrogation qui est importante puisque vous nous dites pour régler certaines choses on a été très exigeants en terme de handicap quand on a délivrer le permis de construire, etc... Très bien et c'est là effectivement qu'il faudrait que nous

ayons une vision importante des améliorations à faire. Vous nous avez dit lors d'une réunion de conseil municipal que c'était à hauteur de dix millions pour la mise aux normes handicap de la ville, on parle de projets pluriannuels, et bien ça, ça serait bien que nous l'ayons, idem au niveau de l'environnement. Par contre sur ce projet spécifique qui concerne le cinéma, on ne va pas se déchirer par rapport à ça, mais moi je ne comprends pas pourquoi la ville deviendrait gestionnaire ou propriétaire du parking sur un investissement privé. C'est marqué, c'est vous qui le marquez. L'opération, je ne sais plus comment vous la baptisez, mais quand on connaît le coût déficitaire de la gestion d'un parking privé et qui de plus est souterrain, je me demande où cela va nous conduire. Si l'investissement doit être fait par un privé et bien le privé prend le tout de A jusqu'à Z, par rapport au parking. Vous me donnerez des explications car peut-être que j'ai très mal compris, et je pense également qu'il nous faudra une prévision budgétaire, ce n'est pas moi qui invente ces chiffres-là, ça a été encore dit cet après midi, le fait qu'il y ait l'austérité qui pénètre à fond l'ensemble des couches de la population entraîne des sollicitations de plus en plus importantes au niveau des CCAS. J'ai l'exemple de villes dans d'autres départements où il y a explosion de la demande qui est à 200%, est-ce que le budget du CCAS, car je vous demande à ce que le budget du CCAS soit mis en adéquation avec les demandes qui vont malheureusement faire jour.

Voilà les remarques que je souhaitais vous faire, en plus en disant très sincèrement puisque vous avez posé la question au sujet du gel du point d'indice, et je considère que c'est une mauvaise décision. C'est une mauvaise décision pour les salariés, de l'ensemble des collectivités locales, et c'est une mauvaise décision pour les collectivités locales qui gèrent, parce que les salariés vont se retourner et à juste titre contre les collectivités pour demander l'augmentation du régime indemnitaire. Quand je disais, nos dépenses s'accroissent et nos recettes diminuent, ça nous posera de sérieux problèmes pour ces problématiques. Dernière remarque par rapport au personnel car il y a quand même une problématique dans la gestion Montoise telle que vous la faites, puisqu'on transfère de plus en plus de choses au niveau de l'Agglomération et malgré cela en pourcentage la masse salariale a tendance à augmenter. C'est une problématique. Voilà les quelques remarques que je souhaitais vous faire et auxquelles j'aimerais que vous donniez réponse, peut-être pas ce soir mais dans le cadre de la présentation du budget le 13 décembre prochain.

Madame le Maire : Des réponses générales, tout d'abord Monsieur LAGRAVE puisque vous dites qu'il y a beaucoup de mélanges, agglomération/ville, et bien non il n'y a pas de mélange. Vous avez dit : «on évoque beaucoup de dossiers de l'agglomération, notamment les transports», parce qu'il était bien noté que nous avons des investissements qui sont liés aussi aux investissements de l'agglomération, ne serait-ce que l'enfouissement pour la voirie puisque nous enfouissons tout, et ne serait-ce que la réfection pour le service des eaux de toutes les canalisations d'eau propre et d'eaux usées avant de refaire une voirie donc cela génère à notre collectivité bien entendu des frais qui sont pris en charge par notre collectivité.

Donc pour le reste je vais vous taquiner un peu, parce que je ne peux pas m'en empêcher excusez-moi, c'est normal mais bon, j'essaie de ne pas porter beaucoup la politique nationale ici parce que j'ai besoin d'être pragmatique et parce que je pense que l'on peu avancer ensemble. « L'État se désengageait à tout va », c'est peut-être la phrase que j'entendais le plus de votre part et de la part d'autres collectivités, d'ailleurs proches, avec des messages en boucles disant que l'État ne prend pas soin des collectivités, se désengageait, ne payait pas, ne faisait pas ceci ou cela. Là, les discours sont un petit peu plus sereins je trouve. Je vais vous dire, moi je fais une analyse, et j'ai la même analyse que vous, les mêmes préoccupations, et nous les avons tous. Vous me dites, il faut faire de la prospective, et à la Région Aquitaine on fait de la prospective financière et effectivement les orientations budgétaires ont été présentées avec une prospective jusqu'en 2017, c'est la première année d'ailleurs. Excusez-moi de vous le dire, mais peut-être que sur un million trois ou quatre de budget on pourrait faire de la prospective et si on se trompe à la marge, ce n'est pas très très important, lorsque l'on a un milliard quatre au budget, mais quand on a comme nous trente cinq millions de budget avec des recettes que l'on ne connaît pas vraiment, une évolution du financement de notre collectivité que l'on ne connaît pas du tout, j'ai un petit peu de mal à aller dans la prospective, parce que dans notre collectivité cent mille euros ou deux cent mille euros, c'est important. Les différences que l'on peut constater, et Monsieur Jean-Pierre PINTO l'a dit très simplement, depuis 2008 nous avons pratiquement compte tenu de l'inflation perdu un million d'euros de ressources, et c'est donc absolument énorme. Si on me dit qu'en 2014 il va y avoir une diminution de dotations aux collectivités, et bien moi je ne sais pas dans quelle mesure, dans quel

pourcentage, et j'ai du mal à me projeter dans l'avenir. C'est bien ce que j'ai essayé de dire en préambule dans ces orientations budgétaires et qu'a essayé de redire Monsieur Jean-Pierre PINTO. Concernant les investissements, on a une idée de ce que l'on veut investir et de l'investissement qui serait nécessaire, mais il est difficile de le prévoir avec des ressources en face puisque nous n'avons pas ces notions. Dès que nous aurons un impact de quatre à cinq ans de la visibilité, à ce moment-là il sera très simple de faire effectivement une prospective qui sera la plus juste possible. C'est bien de mettre des chiffres, mais si après nous devons défaire dans un an, cela ne sert à rien. Comprenez donc que nous avons cette difficulté qui est une difficulté majeure pour notre collectivité parce que cent mille euros ou deux cent mille euros, pour notre collectivité est une somme importante, et ce n'est pas du même niveau pour les Régions et vous le savez bien.

Ce n'est pas de la mauvaise fois mais c'est justement que nous sommes en pleines interrogations et nous avons du mal à avancer là-dessus.

Vous nous avez parlé de restes à réaliser, et je ne veux pas pour la énième fois revenir sur cette chose-là, et je vais rajouter à la liste que vous aviez faites et que vous n'avez pas terminée, qu'il y a aussi l'aménagement de la voie de Pémégnan, pour un million trois. Je rappellerais quand même qu'en aucun cas la ville de Mont de Marsan n'aurait dû participer à cet investissement de trois millions d'euros, en aucun cas, donc c'est véritablement un investissement que la ville n'aurait jamais dû supporter, parce que ce n'était pas dans ses compétences et ces voies nouvelles auraient dûes être portées par l'agglomération. C'est vrai qu'il y avait un million deux sur ce dossier plus d'autres acquisitions de matériel et d'autres choses, mais peu importe.

Vous avez parlé du crématorium, de l'ANRU, oui ce sont des dossiers qui voulaient être portés, et qui l'ont été de façons différentes, pour les uns et pour les autres, le crématorium nous a permis de réaliser un investissement avec un million quatre d'économie par rapport à ce qui était prévu auparavant, et l'ANRU il y a eu des choix et notamment celui du réseau de chaleur de géothermie qui a été fait par nous tous ici, y compris nous d'ailleurs et vous étiez tout à fait d'accord pour ce choix, qui n'était pas fait auparavant mais peu importe. Les projets évoluent, les projets se réalisent et les marges de manœuvre que j'ai données au chef de projet du quartier nord, elles étaient très simples, c'était de faire en sorte que même si les choses se réalisaient en 2013 ou 2014, la participation de la ville de Mont de Marsan ne devait pas être plus importante que celle qu'elle était lors de la signature de la convention, et c'est une gageure parce que l'engagement est à sept millions d'euros et que vous imaginez bien que ce qui était prévu et signé en 2007, était prévu en 2005 et 2006 coûts des travaux et de l'augmentation que l'on peut retrouver. C'est un véritable challenge que je propose de relever dans ce domaine-là et nous allons y arriver.

Vos propositions, j'ai bien compris que votre axe c'est les logements sociaux, les écoles et là maintenant les emplois et les emplois d'avenir.

Alors les emplois d'avenir, venons-y, moi je ne suis pas défavorable à cette mesure mais je la trouve trop restrictive cette mesure. Trop restrictive à mon sens car elle s'adresse à des jeunes qui n'ont aucune qualification pratiquement, et je dois vous dire que dans les collectivités nous avons de plus en plus besoin de personnes qui ont des qualifications. C'est une très grande difficulté pour nous et je vous le dis de façon très simple, c'est une très grande difficulté pour nous d'avoir ce dispositif puisqu'il devrait être ouvert à des jeunes avec de la qualification aussi. Là se serait un dispositif important. Nous travaillons sur des politiques d'insertion, de chantiers de formations pour les jeunes en grande difficulté, c'est avec l'agglomération tout ça, et qui sont sans aucune qualification, nous travaillons déjà avec cette jeunesse-là et nous allons poursuivre ces efforts avec l'agglomération et ces efforts dans l'insertion, c'est indispensable. Je suis très attachée à ces dispositifs. Ses emplois d'avenir doivent aussi être utiles à la collectivité. La collectivité doit faire un tampon social mais on ne peut pas demander aux collectivités de maîtriser leurs budgets, de maîtriser leurs dépenses, dire aux collectivités qu'elles emploient trop de monde, et d'un autre côté leur dire et bien écoutez prenez cent jeunes en emploi d'avenir, ils sont tous en qualification et débrouillez-vous. Sans qualification il faut des personnes pour les former donc on rentre dans un système qui est assez difficilement compatible avec les missions que l'on demande actuellement à nos agents, et je veux dire en masse. Dans la majorité des services il faut des qualifications minimales, et les choses sont complexes. C'est pour cette raison que nous avons commencé avec huit emplois d'avenir. Nous n'excluons pas parce qu'il faut les prendre en charge, il faut les former et les faire évoluer et ça demande un investissement important de la part des maîtres de stage qui ne pourront pas faire autre chose durant ce temps. Je crois vraiment que ce dispositif, nous allons l'intégrer progressivement et je suis désolée que ce ne soit pas un dispositif possible pour des jeunes avec une petite qualification, parce

que là-aussi les choses seraient plus simples. Je veux dire que nous pourrions employer davantage de monde dans certains services.

Vous parlez d'emploi, alors moi je crois que préserver l'emploi ce n'est pas non plus que d'employer des emplois d'avenir, c'est aussi continuer à investir. C'est pour ça que nous souhaitons continuer à investir de façon massive quitte à nous endetter un petit peu, parce que d'abord on construit la ville de demain et ensuite dans une période de crise comme on la connaît actuellement, on donne de l'activité aux entreprises du territoire et on fait des emplois pérennes. On pérennise l'emploi et ça c'est une priorité absolue à l'heure actuelle. Nous ne pouvons pas arrêter nos investissements sans mettre en péril les entreprises locales, donc les emplois qui sont liés à ces entreprises locales. Je parle bien sûr des entreprises BTP et des travaux publics. Il n'y a pas que ça puisque nous avons beaucoup de fournisseurs mais ce sont pour les investissements les principales entreprises concernées. Là aussi en investissant, nous faisons un travail pour l'emploi sur notre territoire et c'est un travail qui est particulièrement important.

Vous avez parlé de logement, je suis d'accord avec vous, L'ANRU on a développé et on est d'accord là-dessus, l'opération OPHRU et bien oui nous souhaitons qu'elle puisse amener, parce que construire du logement social nouveau, je veux bien mais il y a tellement de logements anciens à récupérer et à réhabiliter et bien je crois que cela doit être une de nos priorités que ces logements soient conventionnés. Y adjoindre des logements qui appartiennent à la ville de Mont de Marsan et bien pourquoi pas en définitive. Ça c'est une proposition d'ailleurs à laquelle nous avons pensé et que l'on pourra développer potentiellement.

Enfin, les écoles et bien Saint Médard c'est un investissement de quatre millions d'euros pour une école et vous me dites que ça ne suffit pas, et bien oui je sais, ça ne suffit jamais. Bien sûr nous pourrions y avoir des projets dans un PPI vous avez raison, enfin non ce n'est pas que vous avez raison mais j'entends bien mais je n'ai toujours pas les ressources qui vont en face donc j'attends d'avoir un petit peu plus de visibilité et maintenant je crois que les écoles ça suffit. Que l'on arrête de me dire qu'il pleut dans les écoles, aucun enfant a froid dans les écoles à l'heure actuelle car ils sont dans de bonnes conditions. Les écoles ont été relativement bien traitées depuis toujours à Mont de Marsan, elles continueront à l'être et je voudrais que l'on soit d'accord là-dessus. Il y a des imperfections, tous n'est pas parfait, des choses sont à faire. Il y a toujours des projets, Saint Médard est à attaquer, et je sais que l'école de l'Argenté n'est pas dans un état excellent, le primaire du moins de l'Argenté. Nous connaissons les besoins donc effectivement nous étalerons les choses mais je ne vois pas le budget de la commune porter deux projets d'écoles en même temps car je pense que cela n'est pas raisonnable. Voilà un petit peu ce que je voulais dire, sur votre intervention M. LAGRAVE, et nous tiendrons compte bien entendu dans une certaine mesure lors du budget de certains de vos propositions.

Monsieur BACHE, vous trouvez la logique mauvaise, la rigueur pas bonne etc...Monsieur BACHE je connais votre position et excusez-moi de vous dire que je n'ai pas compris vos solutions par contre. Voyez, on est à mille huit cent milliards de dette dans ce pays, Monsieur LAGRAVE parlait de taux bancaires auxquels le pays pouvait emprunter qui étaient actuellement excellents, et bien moi très personnellement je me demande combien de temps cela va durer ; et très personnellement je pense que ça ne va pas durer très longtemps. Je suis excessivement inquiète. Si vous Monsieur BACHE vous dites : « Il ne faut rien faire, on continue. », et d'un autre côté vous nous dites : « vos rentrées diminuent, vos dépenses explosent, votre endettement est dangereux » et vous nous proposez que des dépenses supplémentaires, et bien ce n'est pas très logique, disons. Je comprends bien la logique politicienne mais je ne comprends pas la logique de gestion et en particulier pour nos collectivités. J'essaie moi ici d'avoir une logique de gestion. Par contre, vous avez parlé d'une chose intéressante à laquelle je vais vous répondre, à propos de projet privé et d'accompagnement de gestion privée de stationnement. Vous savez bien sûr que nous avons besoin de stationnements parce que nous en faisons disparaître avec certains travaux, gérés par notre nouveau service de stationnement. Un parking souterrain est effectivement un investissement déficitaire pendant vingt ans, et il se trouve que nous avons un parking à côté pour lequel les règlements sont terminés pour ce parking et donc il devrait commencer à devenir non déficitaire. Effectivement, dans le budget de l'investissement il sera demandé que nous puissions optimiser le stationnement des parkings en enclos plus les parkings souterrains existants, et nous savons que s'il doit y avoir une participation du budget général de la ville, elle sera la plus modérée possible pour pouvoir bien sûr réaliser cet investissement. Pourquoi aussi nous accompagnons cet investissement ? D'abord parce qu'on veut pouvoir le gérer et y mettre des prix de stationnement qui soient adaptés et uniformes sur la ville, et puis deuxièmement aussi parce que cela faisait parti du tout démarrage des discussions que l'on

avait avec ces sociétés privées, ça faisait parti d'une participation de la commune à la réalisation possible du cinéma en centre ville, et je dis bien en tout démarrage. Je ne parle même pas de l'exploitant de maintenant, je parle depuis le départ. Pour avoir aussi un partage de foncier partagé et qui rendait ainsi le coût du cinéma accessible à un investissement qui soit on va dire possible. Ceci rentrait dans une logique très simple, c'est que nous souhaitions avoir cet équipement dans le centre-ville de Mont de Marsan. C'est un choix qui est fait car on ne souhaitait pas que cet équipement parte à l'extérieure de la ville, pour un choix de dynamiser dans la ville, et du dynamisme économique des commerces de la ville de Mont de Marsan, et du centre ville de Mont de Marsan. C'est un choix politique et c'est un choix très précis, qui a été fait de notre part et auquel nous sommes attaché.

Quant au personnel, je crois que le personnel qui a été transféré récemment, c'est le personnel des bibliothèques et je ne crois pas que le nombre de nos agents soit remonté, il est resté au même niveau moins le personnel de bibliothèque. Nous n'avons pas donc vu d'augmentation de nos agents par contre avec les emplois d'avenir nous en aurons.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Très rapidement, tout d'abord pour rassurer mon collègue Alain BACHE, le point d'indice pour la collectivité territoriale, pour la fonction publique territoriale est actuellement en débat, je le rappelle, puisqu'il y a eu juste un petit changement c'est qu'il y a des débats préalables aux décisions, et en ce moment il y a débat et des tables rondes sur cette question. Nous verrons ce que sera la sortie. Il y a de marqué que cela serait gelé, et aujourd'hui il y a une discussion et c'est ce qu'a annoncé le gouvernement. Je vous l'indique c'est une discussion ouverte avec les syndicats de la Fonction Publique avec d'autres choses qui sont dans la discussion et cela ne vous a pas échappé. Moi, Madame le Maire je voudrais juste revenir sur deux questions, pour vous dire que tout d'abord sur les emplois d'avenir, sur la question de la qualification, c'est le décret d'application qui nous dira exactement le niveau de qualification. On avait quelques informations, je ne sais pas si cela sera le point d'arrivé qui vous font dire que peut-être il y aura des niveaux de qualifications qui seront peut-être intégrés. Ce que je veux vous dire par rapport à ça si vous me dites aujourd'hui, huit et on verra plus tard et peut-être qu'on pourra plus, et on en discutera au moment du budget, et moi ce que je crois aujourd'hui que véritablement, et on le partage, c'est une vraie chance pour un certain nombre de jeunes. Alors oui, et je l'ai vécu parce que je m'occupais de ce dossier en 1997 lorsque nous avons crée les emplois jeunes dans le département, il y a eu des gens dans les services qui m'expliquaient que ce n'était pas possible, et qui me disait on ne va pas faire venir des jeunes, et je vous le fais court, qui vont piquer notre boulot. Quand je vous dis ça c'est que c'est du vécu, et à l'époque je crois que c'est la force, qui avait eu dans les emplois jeunes qu'il faut peut-être réutiliser en terme de concept, c'était de dire : « on va aussi vous demander de construire votre métier ». Alors oui, ça sera plus dure parce que ce ne sont pas forcément des jeunes qui ont des diplômes, vous avez tout à fait raison, et qu'il y a besoin d'un tutorat. C'est là à mon avis qu'on a tout intérêt à essayer de mobiliser le plus largement possible. C'est pour cette raison que nous vous avons permis de vous dire cela.

Deuxième chose, sur la question des investissements, pas de débat entre nous là-dessus, et bien évidemment que, et vous et nous on est pour l'investissement, et on va continuer à faire des investissements, ce n'est pas le débat, le débat ce sont les priorités. Aujourd'hui dans toutes les collectivités territoriales et notamment celle que vous connaissez bien qui est La Région, nous n'avons pas décidé de baisser l'investissement. On continue, y compris pour soutenir la question de l'emploi et ça de ce point de vue là, vous nous trouverez jamais contre le fait de faire de l'investissement. Le sujet c'est de savoir ce que l'on met en priorité, moi j'ai entendu puisque vous avez marqué un certain nombre de choses et on a fait d'autres propositions. C'est exactement le même genre de débat que l'on peut avoir ailleurs. Sur l'investissement, on va tous continuer et pour preuve, lundi prochain on posera la première pierre d'investissement à mont de Marsan avec la Chambre des Métiers de dix huit millions d'euros, un million d'euros pour l'agglomération.

Madame le Maire : Et quatre cent cinquante millions d'euros la valeur du terrain qui a été donné par la ville.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Voilà, et nous n'avons pas baisser non plus au niveau de la Région, dix million et le Conseil Général un million, bref les investissements aujourd'hui on est évidemment tous mobilisés pour qu'il y ait des investissements les plus importants possibles sur le territoire.

Madame le Maire : Très bien, y-a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Jean-Pierre PINTO a d'autres précisions.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Petites précisions par rapport à ce que vous avez pu dire, Monsieur LAGRAVE vous avez dit : « nous avons les mêmes dotations », j'insiste, nous n'avons pas les mêmes dotations, puisque la DGF est gelée et les variables d'ajustement sont abaissées. La dotation de compensation de TP que nous recevions est baissée. Il faut être claire pour ce qui se passe pour la ville.

Deuxième chose, je vous l'ai montré depuis, les règles du jeu sont changées tous les ans, donc on peut difficilement se lancer sur cinq ou six ans. Auparavant sur la période 1999 à 2007 on avait huit ans.

Troisième chose, vous m'avez dit que les collectivités peuvent plus facilement emprunter. Actuellement, le taux de marge est de deux cent vingt trois points, ça veut dire qu'il y a 2,23 % de marge prise par les organismes bancaires, et je vous rappelle que la Banque Postale et son directeur l'a annoncé aujourd'hui, son but c'est de faire des profits. Il l'a redit ce matin. 2,23% de taux de base pour quinze ans. On ne baisse pas pour l'instant pour les collectivités, l'État a baissé. Ça a baissé effectivement sur cinq ans, dix ans mais qu'elle est la collectivité qui est intéressante ? Non, sur quinze ans c'est la première fois, Monsieur LAGRAVE écoutez-moi et je le vis au quotidien, écoutez ce qui vient d'être dit par le Directeur de la Banque Postale, il vient d'annoncer que pour l'année prochaine il met cinq milliards sur quinze ans, pour l'année prochaine. Pour l'instant je vous mets à défaut de me trouver des banques qui sont prêtes pour quinze ans. Pour l'instant les cinq milliards c'est pour 2013.

Ensuite je poursuis sur ce que vous avez pu dire, et en même temps je réponds à Monsieur BACHE qui a dit avec raison que la masse salariale augmente fortement, et même si nous avons baissé nos effectifs, nous avons cette année quasiment pour l'augmentation du SMIC au mois de juillet pour quatre-vingt huit mille euros d'impact pour la ville plus ce que nous appelons nous le GIPA, trente trois mille euros de plus. Donc deux cent cinquante mille euros de plus pour la même population et point gelé. Alors effectivement si le point augmente, on est même plus à deux cent cinquante. Donc en même temps si vous me dites qu'il faut augmenter les emplois d'avenir, c'est à peu près 25% à supporter par la ville, on va avoir un peu de difficulté.

Pour ces emplois d'avenir, je vous rappelle qu'en plus il est demandé, et je pense à juste raison, qu'ils soient fléchés sur de vrais postes à la fin des trois ans. Contrairement aux emplois jeunes on crée de nouveaux emplois qui n'existent pas ou de nouveaux services qui n'existent pas. Là, ce qui est demandé, c'est dans trois ans, vous avez des départs à la retraite, vous avez anticipé pour que dans trois ans les gens soient prêts, voilà ce qui est demandé. C'est pourquoi nous sommes partis sur huit, ce sont nos départs à la retraite. Je vous rappelle en même temps que le nouveau Ministre, Monsieur MOSCOVICI a annoncé et mis en exergue que la masse salariale des collectivités avait augmentée de 19% sur les dix dernières années et que c'était un scandale. Je vous rappelle c'est le Gouvernement qui l'a annoncé. Vous ne pouvez donc pas me dire en même temps globalement attention les collectivités ce n'est pas bien et en même temps allez on augmente la masse salariale. Ça a bien été annoncé par le Gouvernement il y a deux ou trois jours.

Enfin dernière chose sur l'emploi, et Madame le Maire l'a déjà dit, le fait d'augmenter et de maintenir l'investissement c'est créateur d'emplois dans l'ensemble de l'Agglomération, autour de Mont de Marsan.

Voilà ce que je souhaitais rajouter, merci.

Madame le Maire : Très bien, merci beaucoup. Nous allons clore le débat. Je vous remercie à tous de la participation à ce débat et rendez-vous dans un mois pour le budget.

Délibération n°2

Objet: Constitution d'une commission de suivi de site (CSS)-Commission relative à l'établissement Société Pétrolière de Dépôt (SPD)

Note de synthèse et projet de délibération

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

Lors de la séance du conseil municipal du 3 avril 2008 et en application du décret n° 2005-82 du 1er février 2005 relatif à la création des Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC), il avait été décidé de désigner Madame le Maire en qualité de représentante afin de siéger au CLIC.

Désormais, le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 vient de créer une Commission de Suivi de Site (CSS) qui se substitue aux (CLIC) ainsi qu'aux Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS).

La CSS réunit des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des riverains, des exploitants et des salariés des ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement). Elle a vocation à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité des ICPE concernées et à promouvoir l'information du public. La CSS, dont les membres sont nommés pour une durée de cinq ans, est composée des cinq collèges suivants :

- « administrations de l'Etat » ;
- « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » ;
- « riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement » dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée ;
- « exploitants d'installations classées » pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant ;
- « salariés des installations classées » pour laquelle la commission a été créée.

La commission comporte un bureau composé du président et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges. Elle se réunit au moins une fois par an ou sur demande d'au moins trois membres du bureau. L'ordre du jour des réunions est fixé par le bureau. Enfin, le collège « administrations de l'Etat » comprend au moins le représentant de l'Etat dans le département où est sise l'installation classée ou son représentant ainsi que le service en charge de l'inspection des installations classées. Il peut comprendre un représentant de l'agence régionale de santé (ARS).

Dans ce cadre, afin d'installer la commission relative à l'établissement Société Pétrolière de Dépôt (SPD) à Mont de Marsan, il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner :

- un représentant titulaire :
Madame Geneviève DARRIEUSSECQ
- un représentant suppléant :
Monsieur Thierry SOCODIABEHERE

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

La nomination de :

~ Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, maire de Mont de Marsan, en tant que membre titulaire;

- Monsieur Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint chargé du Développement durable, en tant que membre suppléant afin de siéger à la commission consultative de sécurité.

AUTORISE

~ Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°3

Objet : Adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU).

Note de synthèse et Projet de délibération

Rapporteur : Monsieur Farid HEBA, Adjoint au Maire.

Dans le cadre de notre Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la ville souhaite adhérer au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU). Ce réseau français regroupe près de 130 collectivités locales. Le FFSU a été créé en 1992 et est lui même issu du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, créée en 1987 à Barcelone avec le soutien du Conseil de l'Europe.

L'objectif de ce réseau est de renforcer les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance afin de promouvoir le rôle de l' élu dans les politiques locales et nationales.

Les activités du FFSU portent sur de très nombreuses thématiques de sécurité urbaine : santé/addictions ; violences urbaines ; droit et médiation ; aménagement et urbanisme ; chaîne pénale/justice ; etc. Ainsi, cette adhésion permettra à notre ville, dans le cadre de notre CLSPD, de renforcer et d'améliorer le travail de prévention mené dans les quartiers prioritaires ou bien encore le centre-ville. Enfin, l'échange de pratiques et de connaissances entre collectivités nous offrira la possibilité de mutualiser expériences et expertises face aux problématiques de délinquance.

Pour l'année 2013, le montant de l'adhésion au FFSU est calculé en fonction du nombre d'habitants. La strate de population retenue par le FFSU est la suivante :

- de 30.000 à 100.000 habitants.....2305 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

Le projet d'adhésion au FFSU dans le cadre du CLSPD.

AUTORISE

~ Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Information du Conseil Municipal sur les marchés publics conclu dans le cadre de la délégation accordée à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités locales.

Rapporteur : Madame le Maire.

Note de synthèse

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, lors de sa délibération du 29 septembre 2009, a donné délégation à Madame le Maire pour prendre *"toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"*.

Selon l'article L2122-22 du même code, *"Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal"*.

La liste ci-jointe a pour objet d'informer le Conseil Municipal sur les marchés conclu entre le 28 août 2012 et le 19 octobre 2012 dans le cadre de cette délégation.

(voir annexe)

Délibération n°4

Objet_: Désaffectation d'un logement de fonction

Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Note de synthèse et projet de délibération

L'école maternelle de St Médard possède un logement de fonction situé à Mont-de-Marsan, mis à disposition des instituteurs lorsque ceux-ci en font la demande.

Certains de ces logements restent vacants pour faute de demande des instituteurs.

C'est pourquoi, la Ville de Mont-de-Marsan projette de mettre à la vente ou à la location : le logement situé au 87, Avenue Jean Dupouy à Mont-de-Marsan

Il est précisé que les actuels instituteurs n'ont jamais émis le souhait de l'occuper du fait qu'ils possèdent leur propre habitation sur la commune.

En application de la circulaire interministérielle du 25 août 1995, relative à la « désaffectation des biens des écoles maternelles et élémentaires publiques », Monsieur le Préfet a donné un avis favorable, en date du 15 octobre 2012.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la désaffectation de ce logement afin de procéder à sa vente.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la désaffectation du logement de fonction situé au 87, avenue Jean Dupouy

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°5

Objet : Cession d'un logement situé au 87, avenue Jean Dupouy

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

Note de synthèse et projet de délibération

Madame Galina KOCHETOVA a sollicité la Commune de Mont-de-Marsan pour se porter acquéreur d'un logement d'environ 100 m² (garage compris) au 87, avenue Jean Dupouy, qu'elle occupe actuellement en tant que locataire de la Ville (cf. plan annexé).
Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée section BM 63.

L'avis de France Domaine, en date du 03 septembre 2012, fixe le prix de cette transaction à 51 000 €.

Ce logement de fonction lié à la maternelle de Saint-Médard a préalablement fait l'objet d'un avis favorable de désaffectation de logements scolaires par la préfecture.

Compte tenu de l'état général du logement et après négociation amiable, il a été convenu de proposer cette cession au montant de 46 000 €.

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 25 octobre 2012.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la vente à Madame Galina KOCHETOVA d'une partie de la parcelle cadastrée section BM 63, correspondant au logement situé au 87, avenue Jean DUPOUY, au prix de QUARANTE SIX MILLE EUROS (46 000 €)

PRÉCISE

- que les frais notariés et de géomètre sont à la charge de Madame Galina KOCHETOVA.

CHARGE

- l'office notarial SCP GINESTA et DUVIGNAC-DELMAS, 1058 avenue Eloi Ducom à Mont de Marsan de la rédaction de l'acte notarié,

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°6

Objet : Cession d'un logement situé 16, rue Henri Farbos

Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Note de synthèse et projet de délibération

Monsieur Imad EZZAMANE a sollicité la Commune de Mont-de-Marsan pour se porter acquéreur d'un bien sis 16, rue Henri Farbos sur une parcelle cadastrée section AZ 288p.

Il s'agit de l'ancien local des Scouts d'environ 130 m² de surface utile ainsi que d'une partie du jardin attenant d'environ 100 m² (cf. plan annexé).

Il est à noter que cette surface sera définitivement déterminée par le géomètre, lors de l'établissement du document d'arpentage.

L'avis de France Domaine, en date du 08 octobre 2012, fixe le prix de cette transaction à 52 000 €.

Compte tenu de l'état général de ce local et après négociation amiable, il a été convenu de proposer cette cession au montant de 50 000 €.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la vente à Monsieur Imad EZZAMANE d'une partie de la parcelle cadastrée section AZ 288, correspondant à l'ancien local des scouts, 16 rue Henri Farbos, au prix de CINQUANTE MILLE (50 000 €)

PRÉCISE

- que les frais notariés et de géomètre sont à la charge de Monsieur Imad EZZAMANE .

CHARGE

- l'office notarial SCP GINESTA et DUVIGNAC-DELMAS, 1058 avenue Eloi Ducom à Mont de Marsan de la rédaction de l'acte notarié,

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°7

Objet_: Désaffectation et déclassement

Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Note de synthèse et projet de délibération

Monsieur Mohamed CHOURA a émis le souhait de se porter acquéreur d'une partie de l'impasse Jean-Paul Sartre qui jouxte sa parcelle, cela lui permettrait d'agrandir sa superficie foncière.

Afin de réaliser cette opération, il est nécessaire de désaffecter et déclasser cette parcelle du domaine public. Suite à un arrêté municipal de voirie n° 2012/2526 en date du 22 octobre 2012 ce terrain a fait l'objet d'une désaffectation physique à compter du 5 novembre 2012.

La cession de cette parcelle est examinée dans la délibération suivante.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Vu l'article L 1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 1^{er},

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 25 octobre 2012.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la désaffectation du domaine public de la Commune d'une partie de la parcelle située dans l'impasse Jean-Paul Sartre.

DECIDE

- de déclasser du domaine public de la Commune une partie de la parcelle située dans l'impasse Jean-Paul Sartre.

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°8

Nature de l'acte :
3.2 - Aliénations

Objet : Cession impasse Jean-Paul SARTRE

Rapporteur : Monsieur Farid HEBA, Adjoint au Maire.

Note de synthèse et projet de délibération

Monsieur Mohamed CHOURA a sollicité la Commune de Mont-de-Marsan pour se porter acquéreur d'une partie de l'impasse Jean-Paul Sartre (cf. plan annexé). La surface d'environ 100 m² n'est qu'approximative et ne sera définitivement déterminée que par le géomètre, lors de l'établissement du document d'arpentage. Après négociation amiable, il a été convenu de proposer cette cession à environ 4700 €.

Vu l'avis de France domaine, en date du 07 septembre 2012, qui fixe le prix à 47 € le m²

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 25 octobre 2012.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la vente à Monsieur Mohamed CHOURA d'une partie de l'impasse Jean-Paul Sartre (environ 100 m²) au prix de 4700 € environ.

PRÉCISE

- que les frais notariés et de géomètre sont à la charge de Monsieur Mohamed CHOURA.

CHARGE

- l'office notarial SCP GINESTA et DUVIGNAC-DELMAS, 1058 avenue Eloi Ducom à Mont de Marsan de la rédaction de l'acte notarié,

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°9

Objet : Cession à titre gratuit

Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Note de synthèse et projet de délibération

Monsieur Abdelaziz YOUNSI a saisi la Ville de Mont-de-Marsan, car il s'est rendu compte qu'un fossé situé au fond de sa parcelle appartenait toujours à la commune alors qu'il pensait en être propriétaire.

Ce fossé cadastré CA 240 d'une contenance de 53 m² jouxte son terrain cadastré CA 88 (cf. plan annexé).

Sachant qu'il avait obtenu un accord pour une cession gratuite, il avait en conséquence déjà intégré cette parcelle à son terrain depuis de nombreuses années.

Monsieur Abdelaziz YOUNSI demande à la commune la régularisation de cette situation en lui cédant cette parcelle.

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 25 octobre 2012.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la cession de la parcelle CA 240 de 53 m² à titre gratuit

CHARGE

- le service foncier de la commune de Mont-de-Marsan de la rédaction de l'acte administratif.

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°10

Objet : Budgets annexes Pompes Funèbres Municipales, Crématorium et Parcs de stationnement Décision Modificative n° 2 - Exercice 2012.

Rapporteur : Monsieur Arsène BUCHI, Conseiller Municipal.

Note de synthèse et Projet de délibération

Le Budget primitif 2012 du budget principal de la ville et de ses budgets annexes Pompes Funèbres Municipales, Crématorium et Parcs de Stationnements a été voté le 15 décembre 2011. Un Budget Supplémentaire et une Décision Modificative ont été adoptés au Conseil Municipal afin d'apporter des ajustements comptables à ce budget.

A ce jour, il convient, par Décision Modificative n°2 pour les budgets annexes Pompes Funèbres Municipales, Crématorium et Parcs de Stationnement, d'ajuster les crédits prévus.

Considérant le budget primitif 2012 voté le 15 décembre 2011,

Considérant le budget supplémentaire voté le 29 mars 2012,

Considérant la décision modificative n°1 des budgets annexes Pompes Funèbres Municipales et Crématorium votée le 28 juin 2012,

Considérant la décision modificative n°1 du budget annexe Parcs de Stationnement votée le 02 octobre 2012,

Il convient, dans le cadre d'une décision modificative, de procéder à des ajustements :

Budget «Pompes Funèbres Municipales »

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Compte	Libellés fonctionnement	Montant	Compte	Libellés fonctionnement	Montant
21					
2184	Mobilier	2 625,00			
23					
2313	Construction en-cours	-2 625,00			
	Total	0,00		Total	0,00

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Compte	Libellés fonctionnement	Montant	Compte	Libellés fonctionnement	Montant
011					
6064	Fournitures administratives	-500,00			
6066	Carburants	-2 500,00			
6068	Autres matières & fournitures	-5 500,00			
6152	Entretiens & réparations sur biens immobiliers	-1 500,00			
6156	Maintenance	-1 500,00			
618	Divers Services Extérieurs	-700,00			
6228	Divers Autres Services Extérieurs	-3 000,00			
6236	Catalogues et imprimés	-3 500,00			
012					
6411	Salaires, appointements, commissions de bases	3 000,00			
6414	Indemnités et avantages divers	7 000,00			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	8 000,00			
66					
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	700,00			
	Total	0,00		Total	0,00

Budget «Crématorium »

Section d' investissement					
Dépenses			Recettes		
Compte	Libellés fonctionnement	Montant	Compte	Libellés fonctionnement	Montant
21					
2155	Outillage	400,00			
2184	Mobilier	1 440,00			
23					
2313	Construction en-cours	-1 840,00			
	Total	0,00		Total	0,00

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Compte	Libellés fonctionnement	Montant	Compte	Libellés fonctionnement	Montant
011					
6061	Fouritures non stockables (eau, énergie,...)	-700,00			
6236	Catalogues et imprimés	-500,00			
66					
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 200,00			
	Total	0,00		Total	0,00

Budget « Parcs de Stationnement »

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Compte	Libellés fonctionnement	Montant	Compte	Libellés fonctionnement	Montant
011			70		
6061	Fourn. Non stockables	3 000,00	706	Prestations	12 500,00
6156	Maintenance	5 500,00			
6152	Entret & Réparation / biens immobiliers	4 000,00			
	Total	12 500,00		Total	12 500,00

Après avis du conseil d'exploitation de la Régie des Pompes Funèbres Municipales date du 22 Octobre 2012,

Après avis de la commission des finances en date du 24 Octobre 2012,

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la décision modificative pour l'exercice 2012 comme indiqué ci-dessus.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la décision modificative n° 2 des budgets annexes Pompes Funèbres Municipales, Crématorium et Parcs de Stationnement .

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°11

Objet : Admission en non valeur Pompes Funèbres Municipales – année 2012

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

Note de synthèse et projet de délibération

Monsieur le Trésorier d'Agglomération nous a informés qu'il n'a pu faire le recouvrement de certaines recettes des Pompes Funèbres Municipales datant des exercices **2006 à 2009** – conformément au tableau suivant – pour un montant de **2 499,46 €**

ANNEE	TITRES	MONTANT
2006	446	803,83 €
2007	81	45,40 €
2007	139	1 252,55 €
2009	222	278,08 €
2009	458	119,60 €

Après avis du conseil d'exploitation de la Régie des Pompes Funèbres Municipales en date du 22 Octobre 2012,

Après avis de la commission des finances en date du 24 Octobre 2012,

Il est proposé à notre assemblée délibérante :

- d'accorder l'admission en non valeur de ces recettes
- d'autoriser, Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

- **APPROUVE** d'accorder l'admission en non valeur de ces recettes comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

- **PRECISE** que les crédits sont prévus au chapitre 65 article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » du budget annexe Pompes Funèbres Municipales.

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes les pièces et formalités s'y rapportant

Délibération n°12

Objet : Régie du crématorium / Durée des amortissements des immobilisations – Instruction M4

Rapporteur : Monsieur Arsène BUCHI, Conseiller Municipal.

Note de synthèse et projet de délibération

Conformément aux dispositions du décret du 13 juin 1996, pris pour application du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur les durées d'amortissement des immobilisations.

La comptabilité M4 rend obligatoire les amortissements pour les communes dont la population est supérieure à 3500 habitants, et ce pour les immobilisations corporelles ou incorporelles acquises à compter du 1^{er} janvier 1996. Un état des biens meubles et immeubles, annexé aux documents budgétaires, permet le suivi des amortissements.

Aussi, il est proposé de fixer les durées d'amortissement comme suit :

Immobilisations spécifiques :

- | | |
|--|---------------------------|
| - frais d'étude non suivies de réalisations | 1 à 5 ans |
| - frais de recherche et de développement en cas de réussite au projet | 1 à 5 ans |
| - frais de recherche et de développement en cas d'échec au projet | immédiatement en totalité |
| - brevets amortis sur la durée du privilège ou sur la durée effective d'utilisation si elle est plus brève | |

Autres immobilisations :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| - voiture | 5 à 10 ans |
| - camions, véhicules, corbillards | 5 à 10 ans |
| - mobilier | 5 à 10 ans |
| - matériel de bureau | 5 à 10 ans |
| - matériel informatique | 2 à 5 ans |
| - logiciels | 2 à 5 ans |
| - four | 20 à 30 ans |
| - système de filtration | 10 à 25 ans |
| - matériels autres | 5 à 10 ans |
| - installation et appareil de chauffage | 5 à 20 ans |
| - appareils de levage et ascenseurs | 20 à 30 ans |
| - coffre fort | 5 à 20 ans |
| - équipements garage et atelier | 5 à 15 ans |
| - autres agencements et aménagements de terrain | 15 à 30 ans |
| - constructions sur sol d'autrui | sur la durée du bail à construction |
| - agencement aménagements bâtiments installations | 5 à 20 ans |
| - constructions | 5 à 20 ans |

Après avis du conseil d'exploitation de la Régie du Crématorium en date du 22 octobre 2012,

Après avis de la commission des finances en date du 24 octobre 2012,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

AUTORISE

- l'ordonnateur à déterminer la durée d'amortissement d'un bien à l'intérieur des durées minimales et maximales, comme ci-dessus, pour la catégorie à laquelle appartient ce bien.

PRECISE

- que l'ordonnateur pourra décider d'amortir un bien en un an, lorsque sa valeur d'acquisition sera inférieure à 152.45 euros.

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes les pièces et formalités s'y rapportant ;

Délibération n°13

Objet : Budget annexe « Service de l'Eau » Budget 2012 — Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHHERE, Adjoint au Maire.

Note de synthèse et Projet de délibération

Le service de l'eau n'a pu contracter la totalité de l'emprunt auprès des établissements bancaires, initialement prévu au budget. Il est nécessaire d'effectuer, en conséquence, des modifications de crédits du budget du service de l'eau.

En section d'investissement : Il convient de réduire les crédits de l'emprunt d'un montant de 115 704,40 €uros à l'article 1641 du chapitre 16. Cette diminution de recette entraîne une diminution du même montant, à l'article 2315 du chapitre 23. Dans ces conditions, il est nécessaire de reporter les travaux suivants : Rue Martinon, Impasse Daverat, Avenue Colonel Couilleau.

Dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget annexe 2012 « service de l'eau », il convient d'effectuer les modifications de crédits suivantes :

SERVICE DE L'EAU

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 23	Immobilisations corporelles	- 115 704,40 €
Article	2315 Installation matériel et outillage technique	-115 704,40 €
Total dépenses d'investissement		-115 704,40 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	- 115 704,40 €
Article	1641 Emprunts en euro	-115 704,40 €
Total recettes d'investissement		-115 704,40 €

Considérant la nécessité d'effectuer des modifications de crédits du budget du service de l'eau comme suit :

En section d'investissement :

- réduction des crédits de l'emprunt d'un montant de 115 704,40 €uros à l'article 1641 du chapitre 16.
- diminution du même montant, à l'article 2315 du chapitre 23.

Après avis du Conseil d'exploitation en date du 6 novembre 2012,

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver cette délibération.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la décision modificative n°1 du budget annexe 2012 « service de l'eau».

AUTORISE

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité s'y rapportant.

Délibération n°14

Objet : Budget annexe « Service de l'Assainissement» Budget 2012 — Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHHERE, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

Le service de l'assainissement n'a pu contracter la totalité de l'emprunt auprès des établissements bancaires, initialement prévu au budget. Il est nécessaire d'effectuer, en conséquence, des modifications de crédits du budget du service de l'assainissement.

En section d'investissement : Il convient de réduire les crédits de l'emprunt d'un montant de 286 803,46 Euros à l'article 1641 du chapitre 16. Cette diminution de recette entraîne une diminution du même montant, à l'article 2315 du chapitre 23. Dans ces conditions, il est nécessaire de reporter les travaux suivants : Rue du Pégly, Rue du Colonel Couilleau, Avenue Jean moulin et Allée des Sauges.

Projet de délibération

Dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget annexe 2012 « service de l'assainissement », il convient d'effectuer les modifications de crédits suivantes :

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 23	Immobilisations corporelles	- 286 803,46 €
Article	2315 Installation matériel et outillage technique	-286 803,46 €
Total dépenses d'investissement		-286 803,46 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	- 286 803,46 €
Article	1641 Emprunts en euro	-286 803,46 €
Total recettes d'investissement		-286 803,46 €

Considérant la nécessité d'effectuer des modifications de crédits du budget du service de l'assainissement comme suit :

En section d'investissement :

- Réduction des crédits de l'emprunt d'un montant de 286 803,46 € à l'article 1641 du chapitre 16.
- Diminution du même montant, à l'article 2315 du chapitre 23.

Après avis du Conseil d'exploitation en date du 6 novembre 2012,

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver cette délibération.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la décision modificative n°1 du budget annexe 2012 « service de l'assainissement ».

AUTORISE

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité s'y rapportant.

Délibération n°15

Objet : Budgets eau et assainissement - Ouverture d'une ligne de trésorerie - Année 2013

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire.

La Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement, pour financer le fonctionnement de ses services, procède annuellement à l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire, choisi après mise en concurrence.

Les fonds sont remboursés dès que le niveau de trésorerie des services le permet.

Projet de délibération

Considérant les variations du niveau de la trésorerie de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement de la Ville de MONT DE MARSAN,
Considérant l'intérêt d'ouvrir une ligne de trésorerie pour l'exercice 2013 auprès d'un établissement financier, afin de gérer au mieux ces variations,

Après avis du Conseil d'exploitation en date du 6 novembre 2012,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

DECIDE

- **d'ouvrir** une ligne de trésorerie pour le compte de la RÉGIE MUNICIPALE DES EAUX D'ASSAINISSEMENT pour l'année 2013 ;
- **de fixer** le montant maximum de ce crédit à **400 000 euros** ;
- **d'engager** une consultation auprès des établissements bancaires ;
- **d'inscrire** les dépenses engendrées par cette opération au compte 6616 section fonctionnement du budget du service de l'eau et du budget du service de l'assainissement.

AUTORISE

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité s'y rapportant.

Délibération n°16

Objet : Budget annexe « Service de la géothermie » Budget 2012 — Décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHHERE, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

Dans le cadre de la prestation relative à la rédaction des demandes de permis d'exploitation (PEX) des forages GMM-1 ET GMM-2, les services de l'Etat (DREAL) ayant précisé que le bassin d'irrigation faisait partie du périmètre minier, il est nécessaire que les études réglementaires concernant le bassin soient rattachées au dossier global de demande de périmètre d'exploitation,

La prestation supplémentaire consiste à réaliser l'étude d'impact du bassin de stockage des eaux du forage GMM-2. Le montant de la prestation complémentaire est de 9 900,00 € HT.

Il convient d'affecter des crédits supplémentaires d'un montant de 9 900,00 € HT à l'article 2032 (frais de recherche et de développement) du chapitre 20 pour la réalisation de cette étude d'impact.

Par conséquent, l'article 2315 (installation, matériel et outillage technique) du chapitre 23 sera diminué de la somme de 9 900,00 € HT.

Projet de délibération

Dans le cadre de la décision modificative n° 2 du budget annexe 2012 « service de la géothermie », il convient d'effectuer des modifications de crédits suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		9 900,00 €
Article	2032	Frais de recherche et de développement	9 900,00 €
Chapitre 23	Immobilisations corporelles		-9 900,00 €
Article	2315	Installation matériel et outillage technique	-9 900,00 €
Total dépenses d'investissement			0,00 €

Considérant la nécessité d'effectuer des modifications de crédits du budget du service de la géothermie comme suit :

- Affectation des crédits supplémentaires d'un montant de 9 900,00 € HT à l'article 2032 (frais de recherche et de développement) du chapitre 20
- Diminution de la somme de 9 900,00 € HT à l'article 2315 (installation, matériel et outillage technique) du chapitre 23

Après avis du Conseil d'exploitation en date du 6 novembre 2012,

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver cette délibération.

Ayant entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

➤ la décision modificative n°2 du budget annexe 2012 « service de la géothermie ».

AUTORISE

Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité s'y rapportant.

Délibération n°17

Objet : Autorisation de programme et crédits de paiement pour le développement de la géothermie à Mont de Marsan

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M49.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Par délibération en date du 15 décembre 2011, le conseil municipal de la ville de Mont De Marsan approuvait à l'unanimité le schéma directeur de la géothermie.

Ce jour le dossier réglementaire est en cours d'instruction en préfecture, le permis d'exploiter le gîte géothermique incluant GMM1 et GMM2 devrait être délivré à la fin de l'année 2012 dans la continuité du permis existant qui arrive à échéance le 31 décembre 2012.

Le maître d'oeuvre choisi pour le développement du réseau géothermique, la réhabilitation du forage GMM2 et la création du forage de réinjection est la société ANTEA groupée avec INGEROP. La société ANTEA assure également la maîtrise d'oeuvre pour la création du bassin de stockage des eaux de GMM2.

Le planning retenu dans le cadre de la demande de permis d'exploiter le gîte géothermique est le suivant :

- Développement du réseau primaire GMM1, installation d'une pompe à chaleur pour l'éco quartier PEYROUAT et pour l'hôpital SAINTE ANNE de mai à octobre 2013 ;
- remise en service du puits GMM2 et de la sous station de mai à octobre 2013 ;
- construction d'un puits de réinjection GMM3 associé à GMM1 de avril à octobre 2014 ;
- réalisation du bassin de stockage et de la conduite de raccordement associée à GMM2 de avril à octobre 2014,
- raccordement des serres photovoltaïques 1^{er} semestre 2015

Il est proposé de fixer le montant de crédits annuels de paiement comme suit :

Libellé programme	Montant de l'autorisation de programme en € HT	Montant des crédits de paiement en € HT			
		2012	2013	2014	2015
Développement de la géothermie	8 700 000	400 000	2 880 000	4 986 000	434 000

Par convention d'aide en date du 10 juillet 2012 l'ADEME s'est engagée à financer cette opération à hauteur de 3 253 452 €uros soit 37 % du montant total des travaux.

L'agence de l'eau a été sollicitée pour une participation financière au niveau du bassin ; celle-ci devrait s'élever à 450 000 €uros, ce qui porterait l'aide globale sur le projet à 3 703 452 €uros représentant 42,5 % environ du montant total du programme.

Il est précisé que le suivi de l'AP/CP se fera par opération budgétaire au sens de l'instruction budgétaire M49 et que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

Projet de délibération

Dans le cadre du développement de la géothermie le calendrier prévisionnel s'échelonne sur plusieurs années comme suit :

- études de maîtrise d'oeuvre d'octobre 2012 à mai 2013 ;
- développement du réseau primaire GMM1, installation d'une pompe à chaleur pour l'éco quartier PEYROUAT et pour l'hôpital SAINTE ANNE de mai à octobre 2013 ;
- remise en service du puits GMM2 et de la sous station de mai à octobre 2013 ;
- construction d'un puits de réinjection GMM3 associé à GMM1 de avril à octobre 2014 ;
- réalisation du bassin de stockage et de la conduite de raccordement associée à GMM2 de avril à octobre 2014,
- raccordement des serres photovoltaïques 1^{er} semestre 2015

Il est proposé de fixer le montant de crédits annuels de paiement comme suit :

Libellé programme	Montant de l'autorisation de programme en € HT	Montant des crédits de paiement en € HT			
		2012	2013	2014	2015
Développement de la géothermie	8 700 000	400 000	2 880 000	4 986 000	434 000

Par convention d'aide en date du 10 juillet 2012 l'ADEME s'est engagée à financer cette opération à hauteur de 3 253 452 €uros soit 37 % du montant total des travaux.

L'agence de l'eau a été sollicitée pour une participation financière au niveau du bassin ; celle-ci devrait s'élever à 450 000 €uros, ce qui porterait l'aide globale sur le projet à 3 703 452 €uros représentant 42,5 % environ du montant total du programme.

Il est précisé que le suivi de l'AP/CP se fera par opération budgétaire au sens de l'instruction budgétaire M49 et que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de planifier des autorisations de programmes et crédits de paiement pour le développement de la géothermie à Mont de Marsan,

Après avis du Conseil d'exploitation en date du 6 novembre 2012,

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver cette délibération.

Madame le Maire : Les cinq cent mille euros, je pense que c'est pour le réseau de chaleur du Peyrouat.

Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE : Il faut effectivement une petite explication, il faut bien distinguer l'aspect géothermie de l'aspect réseau de chaleur. Ce sont deux objets totalement différents. La géothermie dessert le réseau de chaleur.

Madame le Maire : Oui c'est à dire le réseau de chaleur c'est les tuyaux et la géothermie c'est l'eau que l'on met dans les tuyaux. C'est vrai qu'il y a un programme lourd en investissement pour la géothermie parce qu'il faut réaliser un puits de réinjection plus des travaux pour faire venir l'eau chaude jusqu'à l'entrée du Peyrouat, puisque la prise en charge du réseau de chaleur ne se fera qu'à partir de l'entrée du Peyrouat. Il n'y a pas que le Peyrouat en plus, ça fait des investissements qui sont conséquents.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- les autorisation de programmes et crédits de paiement nécessaires au développement de la géothermie à Mont de Marsan.

AUTORISE

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité s'y rapportant.

Délibération n°18

Objet : Budget de la géothermie - Ouverture d'une ligne de trésorerie - Année 2013

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE, Adjoint au Maire.

La Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement, pour financer le fonctionnement de son service de la géothermie, procède annuellement à l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire, choisi après mise en concurrence.

Les fonds sont remboursés dès que le niveau de trésorerie des services le permet.

Projet de délibération

Considérant les variations du niveau de la trésorerie de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement de la Ville de MONT DE MARSAN,
Considérant l'intérêt d'ouvrir une ligne de trésorerie pour l'exercice 2013 auprès d'un établissement financier, afin de gérer au mieux ces variations,

Après avis du Conseil d'exploitation en date du 6 novembre 2012,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

DECIDE

- **d'ouvrir** une ligne de trésorerie pour le compte de la RÉGIE MUNICIPALE DES EAUX D'ASSAINISSEMENT pour l'année 2013 ;
- **de fixer** le montant maximum de ce crédit à **400 000 euros** ;
- **d'engager** une consultation auprès des établissements bancaires ;
- **d'inscrire** les dépenses engendrées par cette opération au compte 6616 section fonctionnement du budget du service de la géothermie.
- **De présenter** cette délibération au Conseil Municipal.

AUTORISE

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité s'y rapportant.

Délibération n°19

Objet : Avenant à la convention réglant les modalités de financement des dépenses engagées pour les ouvrages d'assainissement d'intérêt commun dans le cadre des travaux 2012

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

Dans le cadre du programme 2012 de travaux d'assainissement, les villes de Mont de Marsan et de Saint Pierre du Mont ont convenu de réaliser des opérations sur des ouvrages d'assainissement transportant des eaux usées et des eaux pluviales issues de leur territoire.

La convention en date du 7 mai 2012 a pour objet de régler les modalités de financement des dépenses engagées pour les ouvrages d'assainissement d'intérêt commun dans le cadre des travaux d'assainissement année 2012.

Ces travaux comprennent :

- Le remplacement de la canalisation d'assainissement desservant les riverains du Boulevard de Harbaux à Mont de Marsan et à Saint Pierre du Mont dont la réalisation des travaux a été différée,
- La restructuration du déversoir d'orage et du siphon de Tambareau (ouvrages d'assainissement d'intérêt commun en bordure de la Midouze) dont la réalisation des travaux est en cours.

Il s'avère que la technique initialement prévue pour la traversée de la Midouze ne peut être mise en œuvre et c'est une solution palplanches qui doit être mise en place.

Cette solution génère une plus-value de 68 642,00 Euros à la solution de base d'un montant initial de 61 135 Euros HT, soit un total de 129 777 Euros HT pour la construction du siphon par l'entreprise retenue Baptistan. Si l'on ajoute le montant de la restructuration du déversoir d'orage confié à la société SOGEA (138 631 Euros HT), le montant total de l'opération sur les ouvrages communs en bordure de Midouze s'élève donc à 268 408 Euros HT au lieu des 202 000 Euros HT de la convention.

L'avenant n° 1 à la convention, ci-joint, propose de prendre acte de ces modifications.

Les participations s'établissent comme suit pour les 2 opérations 356 360,30 Euros HT :

- 174 704,00 Euros HT pour Mont de Marsan
- 181 656,30 Euros HT pour Saint Pierre du Mont.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Projet de délibération

Dans le cadre du programme 2012 de travaux d'assainissement, les villes de Mont de Marsan et de Saint Pierre du Mont ont convenu de réaliser des opérations sur des ouvrages d'assainissement transportant des eaux usées et des eaux pluviales issues de leur territoire.

Considérant la nécessité de prendre en compte les dépenses supplémentaires, dans le cadre de la restructuration du déversoir d'orage et du siphon de Tambareau, par la signature d'un avenant n°1 à la convention du 7 mai 2012 ;

Considérant que cet avenant précise que les participations des communes s'établissent comme suit :

- pour Mont de Marsan, la participation d'un montant initial de 148 106,50 € HT passe à 174 704,00 € HT ;
- pour Saint Pierre du Mont, la participation d'un montant initial de 155 129,50 € HT passe à 181 656,30 € HT ;

Après avis du Conseil d'Exploitation en date du 6 novembre 2012,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

L'avenant n°1 à la convention réglant les modalités de financement des dépenses engagées pour les ouvrages d'assainissement d'intérêt commun dans le cadre des travaux 2012.

INSCRIT

Les recettes et dépenses correspondantes en section d'investissement du budget du service d'assainissement

AUTORISE

Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité s'y rapportant.

Délibération n°20

Objet : Attribution d'une concession gratuite à titre d'hommage public pour Monsieur Labeyrie, ancien maire de la ville de Mont de Marsan.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

Note de synthèse et Projet de délibération

Monsieur Philippe Labeyrie a exercé durant 25 années les fonctions de premier magistrat de la ville de Mont de Marsan.

Il nous a quittés le 13 octobre dernier.

Voulant lui rendre un dernier hommage la ville a décidé d'octroyer gratuitement une concession à son ancien maire.

Les dispositions législatives et réglementaires sur le domaine funéraire stipulent que les concessions sont octroyées par les communes à titre onéreux.

Cependant le décret du 30 mai 1921 autorise le conseil municipal à octroyer à titre gratuit une concession pour des personnes illustres et/ou qui ont rendu des services éminents à la commune.

Monsieur Philippe Labeyrie était indéniablement une de ces personnes pour la ville de Mont de Marsan. C'est pourquoi il est proposé d'accorder à sa famille une concession d'une durée de 50 ans à titre gratuit.

Vu la loi n°93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire ;
Vu les articles L.2223-19 à L.2223-44 du Code Général des Collectivités Locales ;
Vu le décret du 30 mai 1921 ;

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'accorder la gratuité de la concession de Monsieur Philippe Labeyrie située au cimetière Saint-Vincent-de-Paul à l'emplacement Section F n°240. à sa famille ; à charge pour cette dernière d'en assurer l'entretien. Cette concession a une durée de 50 ans ce qui correspond à un montant de 774 € TTC.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

DECIDE

- d'accorder la gratuité de la concession de Monsieur Philippe Labeyrie.

PRECISE

- que l'entretien de cette concession sera à la charge de la famille de Monsieur Labeyrie.

**Geneviève DARRIEUSSECQ
Maire de Mont de Marsan,
Conseillère Régionale d'Aquitaine.**

